



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche

Rapport d'activité 2008

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL

UNE ASSOCIATION INVESTIE D'UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ARDÉCHOIS

- Les nouveaux locaux du CAUE	p 6
- Le conseil d'administration	p 8
- Le bureau	p 9
- L'équipe	p 9
- Les membres adhérents du CAUE	p 10

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

- L'aide à la décision et l'accompagnement des communes et communautés de communes	p 15
- Les documents d'urbanisme ou études urbaines suivis en 2008	p 16
- Les projets d'équipement ou d'aménagement d'espaces publics suivis en 2008	p 28
- La participation du CAUE aux jurys de concours	p 39
- La participation du CAUE aux jurys d'appel à projet	p 39
- Retour sur projet	p 40
- Édition 2008 du concours départemental des villes et villages fleuris	p 42

FORMER LES ÉLUS ET LES PROFESSIONNELS

- Programme de formation Urbanisme durable en Ardèche : "Des enjeux aux outils"	p 46
- Communauté de communes Rhône-Valloire Cycle de formation " L'urbanisme et l'habitat"	p 54
- Journée de formation au CIUP de Viviers	p 55

CONSEILLER LES PARTICULIERS

- Les permanences en 2008	p 58
- Les communes concernées par les projets des pétitionnaires	p 59
- Couverture territoriale des projets en cumulé (cartes 2202 à 2208 + global)	p 60

INFORMER ET SENSIBILISER

- L'exposition "Le paysage n'est pas ce que vous croyez"	p 64
- L'itinérance de l'exposition "Latitudes clémentes"	p 66
- Le cahier de recommandations architecturale du PNR "Habiter les Monts d'Ardèche"	p 67
- Les actions pédagogiques avec les scolaires	p 68
- Les outils d'information	p 69

RAPPORT MORAL

Si l'année 2008 devait se définir en un seul mot, ce serait sans doute par le terme « transition ».

Transition au sein de l'équipe tout d'abord : depuis l'automne, Isabelle BON a succédé à Patrick FIFRE, à la direction du CAUE. L'une de ses premières missions a porté sur la finalisation des conditions d'installation du CAUE dans de nouveaux locaux. Evoquée depuis longtemps déjà, la décision de ce transfert dans l'ancienne friche LUQUET se heurtait à des conditions matérielles difficiles à conjuguer avec les contraintes budgétaires du CAUE. Un travail partenarial étroit avec la SEMPAP et la commune de Privas, engagé dès les premiers jours pour la recherche de subventions, a permis d'établir un plan de financement répondant aux équilibres financiers de chacun.

L'année 2008 s'est ainsi achevée par la signature, le 12 décembre, du bail entre la SEMPAP et le CAUE en vue d'un emménagement avant l'été 2009.

Au-delà d'une amélioration manifeste des conditions de travail pour l'équipe du CAUE, c'est aussi un réel enjeu d'ouverture vers un public plus large. Très présent auprès des collectivités sur l'ensemble du département, le CAUE souffre en effet d'un déficit de « visibilité » auprès des particuliers et des scolaires.

Cet emplacement stratégique en plein cœur de Privas, à l'interface du centre ville et de la ville basse, doit permettre d'insuffler un nouvel élan aux missions de sensibilisation, de documentation et d'information ; missions caractérisées en 2008 par l'exposition « le paysage n'est pas ce que vous croyez », au théâtre de Privas en début d'année.

Mais ces changements n'ont de sens qu'au regard des évolutions qui touchent l'action des collectivités, car la transition la plus marquante de l'année réside bien dans le renouvellement des édiles communaux. Les équipes élues au printemps, nouvelles ou reconduites, n'ont pas attendu pour démarrer leurs réflexions en matière d'urbanisme et d'aménagement. Ainsi l'activité du CAUE, majoritairement tournée vers l'accompagnement des collectivités, n'a pas enregistré de ralentissement, au contraire.

Là encore, on note une transition, tout au moins une progression, dans la façon d'appréhender les questions d'aménagement dans leur globalité : les études de diagnostic urbain en sont le témoin, de même que l'intégration des questions de développement durable de manière transversale, ouvrant la voie aux notions d'éco-quartier et d'AEU.

Enfin cette vision globale s'exprime également par une prise de conscience accrue de l'intérêt de doter les territoires à enjeux de SCOT ou de planification intercommunale.

Sur toutes ces thématiques, l'attente en termes de formation des nouveaux élus s'est exprimée clairement. Le CAUE a donc initié un programme ambitieux de formation en matière d'urbanisme et d'aménagement durables.

Cette volonté recoupant celle de certaines structures territoriales, le montage du cycle « Urbanisme durable en Ardèche – des enjeux aux outils » s'est opéré dans un cadre partenarial, en fédérant aux côtés du CAUE, les PAYS et le PNR.

La première journée, à l'échelle départementale, a réuni début décembre à LYAS plus de 120 personnes, démontrant l'intérêt d'une telle rencontre et laissant présager une forte participation aux sessions territoriales qui se dérouleront en 2009 et 2010.

Enfin plus qu'une transition, c'est une véritable brèche que la crise économique a ouverte dans nos pratiques professionnelles. Si elle n'a pas impacté directement le budget du CAUE en 2008 qui clôtura en positif, elle aura de fortes répercussions dans les deux ans à venir.

Pour autant les collectivités, voire les particuliers, auront plus que jamais besoin de conseils et d'accompagnement pour mener leurs réflexions et conduire des projets raisonnés avec une exigence de qualité de plus en plus affirmée. Il est donc essentiel que le CAUE reste présent à leurs côtés, avec le maintien d'une équipe forte et compétente.

La qualité de vie en Ardèche ne doit pas occulter les conséquences de notre mode d'habiter et de vivre développé ces dernières décennies, avec une consommation exponentielle de l'espace. La vraie transition sera celle que nous aurons à prendre dans nos choix de développement et

d'aménagement, et ce sera l'un des enjeux majeurs de l'activité du CAUE, tant auprès des collectivités que des particuliers sans oublier les jeunes générations.

Les CAUE, de par leur forme associative, sont autonomes des instances politiques et indépendants des structures administratives. En secteur rural, leur échelle départementale en fait des observateurs privilégiés du fait urbain. Ils sont des lieux de réflexion; la fédération nationale, par la mise en commun de ses observations, un laboratoire de recherche. Le CAUE 07 s'inscrit dans ce réseau. En Ardèche, ses agents sont à l'écoute des collectivités, en même temps que les diffuseurs des réponses élaborées à une autre échelle.

Le développement durable voulu par les politiques comme solution aux problèmes de notre société nécessite des changements importants de nos comportements, bien au-delà de ce que nous sommes capables d'accepter. Le CAUE mettra toutes ses capacités pour assurer cette nécessaire transition.

Jean-Claude TOURNAYRE
Conseiller général
Président du CAUE de l'Ardèche

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JC Tournayre', with a stylized flourish above the name.

UNE ASSOCIATION
INVESTIE D'UNE MISSION DE
SERVICE PUBLIC
SUR L'ENSEMBLE DU
TERRITOIRE ARDÉCHOIS

LES NOUVEAUX LOCAUX DU CAUE

En mars 2007, un lien symbolique entre la ville haute et la ville basse de Privas était noué lors de la pose de la « première pierre » du projet de réhabilitation de l'ancienne usine Luquet.

Le 12 décembre 2008, les liens se sont concrétisés, de manière contractuelle cette fois-ci, à l'occasion de la signature de la convention de bail entre la SEMPAP, maître d'ouvrage, et le CAUE qui s'installera dans l'étage supérieur de l'immeuble en cours de réhabilitation.

Dès 2002, accompagnant la commune de Privas dans sa réflexion de développement urbain, le CAUE avait mis en exergue l'intérêt de cette réhabilitation et du lien social et culturel que ce projet en cœur de ville pouvait engendrer ; conviction partagée par la municipalité qui a intégré ce projet dans l'opération plus vaste du renouvellement urbain du centre ville confiée à la SEMPAP.

Un partenariat étroit et constructif a permis en 2008 de finaliser les conditions matérielles, répondant aux nécessaires équilibres financiers, et permettant au CAUE de s'engager définitivement dans son choix d'investir la « friche Luquet ».

Cet engagement a été scellé par la signature officielle de la convention de location en présence d'Yves CHASTAN, Maire de Privas, de Paul CHAUTARD, PDG de la SEMPAP, et de Jean-Claude TOURNAYRE, Président du CAUE.

Dans ce lieu stratégique, le CAUE non seulement disposera de locaux lui permettant de retrouver des conditions de travail satisfaisantes, mais sera surtout en capacité d'affirmer son ancrage culturel et pédagogique, en s'ouvrant sur la ville et sur un public plus large.

Avant la signature, une visite guidée par l'architecte Cécile Doinel, a permis aux membres du Conseil d'administration du CAUE de découvrir l'avancement des travaux de ce projet qui conjugue de multiples facettes :

- Liaison fonctionnelle et sociale entre les quartiers hauts et bas,
- percée paysagère unique du centre ville vers le Coiron,
- régulation du stationnement et de la circulation en centre ville,
- suppression d'une friche, véritable point noir visuel,
- installation de services au public, puisque les deux étages de bureaux seront respectivement occupés par la Paierie départementale et le CAUE.

En redonnant vie à un pan de l'histoire industrielle de la commune, ce projet participe à la revitalisation et au développement économique et socio-culturel de la ville, en s'inscrivant dans une réalisation architecturale et urbaine de qualité.

Autant de valeurs que le CAUE, dans son rôle d'accompagnement des collectivités, s'attache à soutenir quotidiennement dans les opérations d'aménagement.

Signature du bail et visite du chantier le 12 décembre 2008



Éléments d'information sur la convention de bail

Le bail professionnel, conclu pour une durée de 9 ans renouvelable, porte sur la location d'un plateau de bureaux, entièrement aménagé par la SEMPAP.

Le CAUE occupera une surface d'environ 475m², à l'étage supérieur du bâtiment.

Ces locaux situés essentiellement au niveau N-1 (le niveau 0 étant l'esplanade publique en toiture), comprennent :

- Des locaux accessibles au public : accueil, hall d'exposition, centre de documentation, salle de réunion et de permanence pour le conseil aux particuliers.
- Des locaux de travail : bureaux, espace collectif de travail et locaux du personnel.
- Des locaux de service et annexes.

PRIVAS

L'Hedo de l'Ardèche 19/12/2008

VISITE DE CHANTIER - Le réaménagement de l'entreprise Luquet achevé pour début avril au plus tard

L'embellissement de la ville continue

Une visite du chantier des travaux de réaménagement des anciens établissements Luquet s'est déroulée vendredi 12 décembre en présence de nombreux élus, des responsables de la SEMPAR (Société d'économie mixte Privas Ardèche réalisations), des futurs locataires des lieux et des artisans œuvrant sur le site.

Un fois terminé, cet ensemble immobilier permettra de relier le quartier de la poste à la place Charles de Gaulle au moyen d'un ascenseur public. Il abritera la paierie départementale au premier étage et le CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) au second. Enfin, le toit de l'édifice sera transformé en esplanade publique (voir article de l'Hebdo du 18 juillet 2008).

La visite a débuté par la terrasse qui devrait être terminée dans les prochains jours. Très ensoleillée, elle offre une vue remarquable sur la chaîne du Coiron. Elle sera également dotée d'espaces verts et de mobilier urbain.

Une fois à l'intérieur du bâtiment, des les premiers pas on perçoit la complexité des travaux entrepris, avec des modifications importantes de structures réalisées tout en conservant une grande partie de l'ancien. Si le plancher intermédiaire a été conservé, la dalle supérieure a été entièrement détruite afin d'assurer la solidité nécessaire pour supporter la nouvelle ter-



Visite de chantier guidée par l'architecte du projet, Céline Doinel.

rasse. La superficie de chaque étage est d'environ 400 mètres carrés et un escalier permettra l'accès au CAUE directement de la partie haute de l'avenue de Chomérac.

De grands efforts ont été réalisés sur le plan environnemental. En effet, par son orientation le bâtiment bénéficie au maximum de l'ensoleillement en hiver mais, la conception de ses ouvertures protégera les occupants de la chaleur l'été. Le tout sera complété par une isolation thermique et une ventilation toutes deux performantes, sans oublier les 130 capteurs photovoltaïques qui orneront la façade.

Malgré des conditions météorologiques parfois difficiles, les travaux n'ont pas pris de retard



A l'intérieur des bâtiments, le travail est important surtout pour la réalisation de la dalle supérieure qui supportera la nouvelle terrasse.

et ils devraient être terminés à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril au plus tard. Par la suite, l'embellissement du quartier devrait se poursuivre car, dès le printemps des travaux de rénovation de la façade et de l'accès de l'office de tourisme sont prévus.

Ce dernier est situé dans le prolongement direct de la nouvelle esplanade.

La visite terminée, c'est à la maison de Privas que Paul Chautard président de la SEMPAR et Jean Claude Tournayre président du CAUE ont signé la convention définissant les conditions de location en présence d'Yves Chastan, sénateur maire de Privas.



C'est à la maison de Privas que Paul Chautard président de la SEMPAR et Jean Claude Tournayre président du CAUE ont signé la convention définissant les conditions de location en présence d'Yves Chastan, sénateur maire de Privas.

PRIVAS

'Hebdo de l'Ardèche 25/04/2008

AMÉNAGEMENT - Premier coup de pioche à la friche Luquet

C'est parti pour 10 mois de travaux

Les Privadois devraient apprécier le chantier qui s'ouvre avenue de l'Europe Unie. Communément appelés, la friche Luquet, pour être désertés depuis 15 ans, les lieux vont enfin reprendre un coup de jeune. Porté par la Sem (société d'économie mixte) Privas Ardèche réalisations, maître d'ouvrage, le projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment de 800m² qui abritait des ateliers de tissage comporte plusieurs volets. Le premier, l'aménagement de bureaux qui seront reloués à l'état brut au CAUE, (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) et travaux finis à la Paierie départementale. Les deuxième et troisième volets, concernent le tout public. Un ascenseur en effet va

être installé permettant une meilleure liaison entre le bas et le haut de la ville. Les Privadois et autres personnes de passage dans la capitale ardéchoise pourront désormais se rendre, sans effort du parking de la Poste au carrefour de Chomérac. Enfin, le toit de l'actuel bâtiment va être entièrement démoli pour laisser place à une terrasse panoramique et permettre une jolie promenade avec vue sur le mont Coiron. Le coût des travaux s'élève à 1,175 ME et la livraison est prévue pour février 2009. Après l'aménagement des places du centre ville, Privas continue sa cure de jouvence. Il est d'ailleurs prévu à court terme l'aménagement d'une autre friche, l'ancienne usine Faugier.

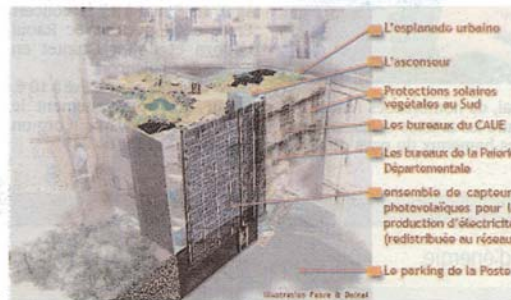
NATHALIE FABRE



La friche Luquet telle qu'elle est aujourd'hui.



Les plans du futur bâtiment réhabilité avec la terrasse panoramique et l'ascenseur.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

4 membres de l'État

M. le directeur départemental de l'équipement – M. AGERON
M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt - M. QUATREMERIE
M. le chef du service départemental de l'architecture – M. GANION
Mme l'inspectrice d'académie – Mme HODIN

6 membres des collectivités locales désignés par le Conseil général le 07/04/2008

M. ALEXANDRE, conseiller général, adjoint au maire de Saint-Pierre-de-Colombier
M. CONSTANT, conseiller général, maire d'Aubenas
M. DUCHAMP, conseiller spécial auprès du président du Conseil général, maire de Félines
M. L'HERMINIER, vice-président du Conseil général
M. PEVERELLI, vice-président du Conseil général
M. TOURNAYRE, président du CAUE, conseiller spécial auprès du président du Conseil général

4 représentants des professions concernées, désignés par le Préfet, après consultation des organismes concernés

(désignés par arrêté préfectoral n°2008-144-16 le 23/05/08 pour 3 ans)
Mme ARNICHAND, représentant le Syndicat des architectes de l'Ardèche
M. DUNOGIER, représentant la Chambre syndicale des géomètres experts Ardèche/Drôme
M. PIERRON, représentant la Fédération française du paysage
M. ROSELL, représentant l'Ordre des architectes de l'Ardèche

Suppléants

M. PÉLAPRAT, architecte pour le Syndicat des architectes de l'Ardèche
Mme DESCHANELS, architecte pour l'Ordre des architectes

2 personnes qualifiées dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement choisies par le Préfet

(désignées par arrêté préfectoral n°2007-92-9 le 02/04/07 pour 3 ans)
M. CHÉNOT, directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne
M. DELUBAC, président de la Société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche

6 membres élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale pour 3 ans

M. DEMAUVE, élu le 16/04/07
M. DOUILLET, président du CAL 07, réélu 16/04/07
Mme GILLY, maire de Saint-Laurent-sous-Coiron, réélue le 16/04/07
M. LAQUET, élu le 16/04/07
Mme ROBERT, adjointe à la mairie de Saint-Romain-de-Lerps, réélue le 16/04/07
Mme TOUZOT, artiste peintre, élue le 16/04/07

1 représentant du personnel du CAUE siégeant avec voix consultative

M. GRIMAUD (élu le 01/04/08)

Les membres associés, siégeant avec voix consultative

M. CAZALI, président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Annonay
M. CHAPUIS, représentant l'Association des Maires de l'Ardèche, maire de Soyons
M. DALMAIS, représentant la Chambre de commerce et d'industrie d'Aubenas
M. FLAUGÈRE, président de la Chambre d'agriculture
M. MARTIN, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat
M. MASSEBEUF, président de la Chambre des notaires
M. TRAN, représentant de l'École d'architecture de Lyon

Invités

M. MARTINE, directeur du CDDP de l'Ardèche
Mme SOBOTA, directrice des affaires culturelles et du patrimoine, Conseil général de l'Ardèche

LE BUREAU

Président

M. TOURNAYRE, conseiller général

Vice-Président

M. L'HERMINIER, vice-président du Conseil général

Membres

Mme ARNICHAND, représentant le Syndicat des architectes de l'Ardèche

Mme GILLY, maire de Saint-Laurent-sous-Coiron

M. ROSELL, représentant de l'Ordre des architectes

M. LAQUET, particulier

L'ÉQUIPE

Directeurs

Patrick FIFRE, urbaniste - géographe (jusqu'au 19/09/2008)

Isabelle BON, architecte (depuis le 07/07/2008)

Responsables d'études

Patrice FLAMBEAUX, architecte

Rémy MAISONNEUVE, urbaniste - géographe

Chargée de mission

Guylaine MAGNIEZ, environnement

Chargés d'études

David GRIMAUD, architecte

Delphine MOUSSET, architecte (jusqu'au 15/08/2008)

Infographiste

David MARTIN, plasticien

Documentaliste, chargée de communication

Séverine MONDINO

Secrétaire

Marie-Ange ANDRÉ

Comptable

Corinne MARZIN

Stagiaires intégrés à l'équipe en 2008

Stéphanie DIERS, étudiante en aménagement du paysage

Lily BILLANT, étudiante en géographie

Samuel VIENNE, étudiant en architecture

Lucille VERCOUTERE, étudiante en architecture

LES MEMBRES ADHÉRENTS DU CAUE

Les particuliers adhérents

M. DEMAUVE, M. DHENIN, M. DUCHAMP,
M. GAGLIONE, Mme MÉRIAU, M. PÉLAPRAT,
M. SEVENIER, Mme TOUZOT

Les professionnels adhérents

ATELIER ESPACE ARCHITECTURE
FABRE et DOINEL, architectes

Autres organismes adhérents

OPHLM VIVARAIS HABITAT, association "VIVRE À LABEAUME",
CCI ANNONAY

Les communautés de communes adhérentes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BARRÈS COIRON

*Baix, Cruas, Meyssse, Rochemaure, Saint-Bauzile,
Saint-Martin-sur-Lavezon, Saint-Pierre-la-Roche,
Saint-Vincent-de-Barrès*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY

*Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Le Monestier, Roiffieux,
Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Julien-Vocance, Saint-Marcel-lès-Annonay,
Savas, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Villevocance,
Vocance*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CÉVENNES VIVAROISES

Malarce-sur-la-Thines, Montselgues, Sablières, Sainte-Marguerite-Lafigère

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CHÂTAIGNIERS

*Albon d'Ardèche, Gluiras, Issamoulenc, Marcols-les-Eaux,
Saint-Julien-du-Gua, Saint-Pierreville*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "LES DEUX CHÊNES"

Charmes-sur-Rhône, Saint-Georges-les-Bains

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Arras-sur-Rhône, Éclassan, Ozon, Sarras

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GRANDS SERRES

Montpezat-sous-Bauzon, Thueyts

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS D'AUBENAS VALS"

*Aubenas, Genestelle, Saint-Andéol-de-Vals, Saint-Didier-sous-Aubenas,
Saint-Joseph-des-Bancs, Saint-Julien-du-Serre, Saint-Privat, Ucel,
Vals-les-Bains, Vesseaux*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BEAUME DROBIE

*Beaumont, Chandolas, Domprnac, Faugères, Joyeuse, Laboule, Payzac,
Planzolles, Ribes, Rocles, Saint-André-Lachamp, Saint-Mélany, Valgorge,
Vernon*

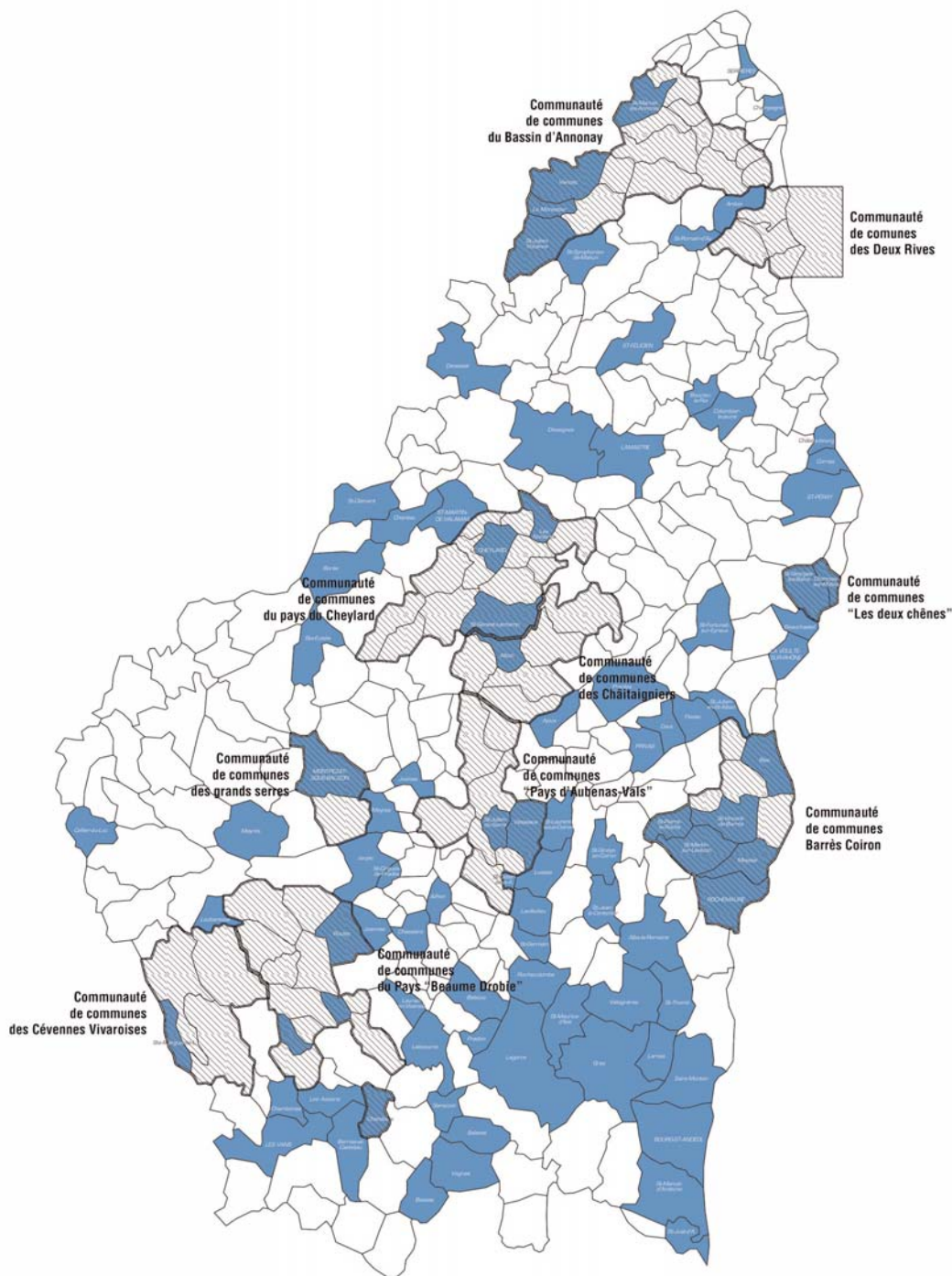
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU CHEYLARD

*Accons, Dornas, Jaunac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, Les Nonières,
Saint-Andéol-de-Fourchades, Saint-Barthélemy-le-Meil, Saint-Christol,
Saint-Cierge-sous-le-Cheylard, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Julien-Labrousse,
Saint-Michel-d'Aurance*

Les communes adhérentes

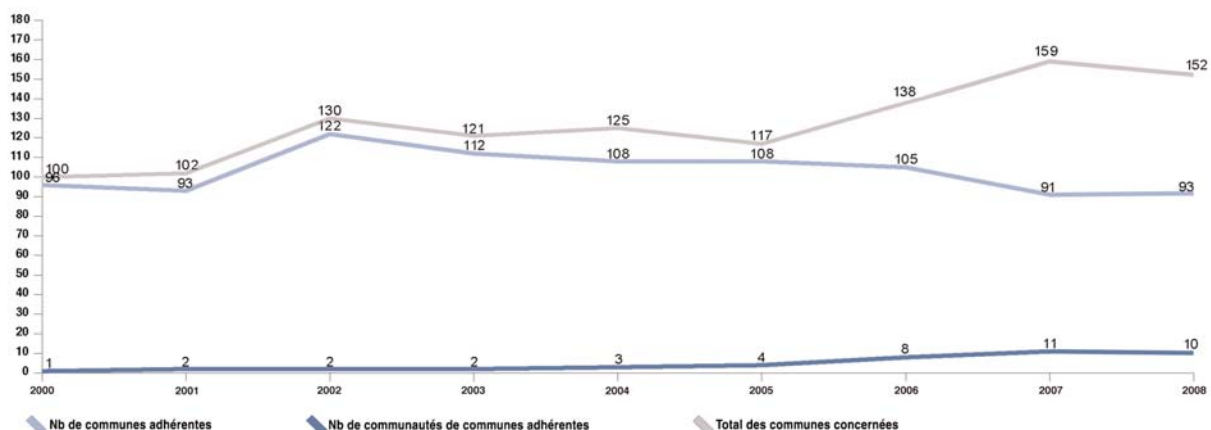
- 1- AILHON
- 2- AJOUX
- 3- ALBA-LA-ROMAINE
- 4- ALBON D'ARDÈCHE
- 5- ARDOIX
- 6- LES ASSIONS
- 7- BAIX
- 8- BALAZUC
- 9- BEAUCHASTEL
- 10- BERRIAS-ET-CASTELJAU
- 11- BESSAS
- 12- BORÉE
- 13- BOUCIEU-LE-ROI
- 14- BOURG-SAINT-ANDÉOL
- 15- CELLIER-DU-LUC
- 16- CHAMBONAS
- 17- CHAMPAGNE
- 18- CHANDOLAS
- 19- CHANÉAC
- 20- CHARMES-SUR-RHÔNE
- 21- CHASSIERS
- 22- CHÂTEAUBOURG
- 23- LE CHEYLARD
- 24- COLOMBIER-LE-JEUNE
- 25- CORNAS
- 26- COUX
- 27- DÉSAIGNES
- 28- DEVESSET
- 29- FAUGÈRES
- 30- FLAVIAC
- 31- GRAS
- 32- JAUJAC
- 33- JOANNAS
- 34- JUVINAS
- 35- LABEAUME
- 36- LAGORCE
- 37- LAMASTRE
- 38- LARNAS
- 39- LAURAC-EN-VIVARAIS
- 40- LAVILLEDIEU
- 41- LOUBARESSE
- 42- LUSSAS
- 43- MAYRES
- 44- MEYRAS
- 45- MEYSSE
- 46- LE MONESTIER
- 47- MONTPEZAT-SOUS-BAUZON
- 48- LES NONIÈRES
- 49- PRADONS
- 50- PRANLES
- 51- PRIVAS
- 52- RIBES
- 53- ROCHECOLOMBE
- 54- ROCHEMAURE
- 55- ROCLES

LES MEMBRES ADHÉRENTS DU CAUE



- 56- SALAVAS
- 57- SAMPZON
- 58- SERRIÈRES
- 59- SAINT-CIRGUES-DE-PRADES
- 60- SAINT-CLÉMENT
- 61- SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS
- 62- SAINT-FÉLICIEN
- 63- SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX
- 64- SAINT-GENEST-LACHAMP
- 65- SAINT-GEORGES-LES-BAINS
- 66- SAINT-GERMAIN
- 67- SAINT-GINEYS-EN-COIRON
- 68- SAINT-JEAN-LE-CENTENIER
- 69- SAINT-JULIEN-DU-SERRE
- 70- SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN
- 71- SAINT-JULIEN-VOCANCE
- 72- SAINT-JUST-D'ARDÈCHE
- 73- SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON
- 74- SAINT-MARCEL-D'ARDÈCHE
- 75- SAINT-MARCEL-LÈS-ANNONAY
- 76- SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS
- 77- SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON
- 78- SAINT-MAURICE-D'IBIE
- 79- SAINT-MONTAN
- 80- SAINT-PÉRAY
- 81- SAINT-PIERRE-LA-ROCHE
- 82- SAINT-ROMAIN-D'AY
- 83- SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN
- 84- SAINT-THOMÉ
- 85- SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS
- 86- SAINTE-EULALIE
- 87- SAINTE-MARGUERITE-LAFIGÈRE
- 88- VAGNAS
- 89- VALVIGNÈRES
- 90- VANOSC
- 91- LES VANS
- 92- VESSEAUX
- 93- LA VOULTE-SUR-RHÔNE

Évolution de l'adhésion au CAUE des collectivités de 2000 à 2008



ACCOMPAGNER
LES COLLECTIVITÉS

L'AIDE À LA DÉCISION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

En cette année de renouvellement des équipes municipales, les sollicitations des collectivités pour l'accompagnement de leurs opérations d'aménagement ont été nombreuses. Au total, 121 dossiers ont été suivis par l'équipe du CAUE, auprès de communes et de communautés de communes.

Cette période de début de mandat a suscité, outre le suivi des projets en cours, de nombreuses demandes de la part des collectivités concernant l'élaboration de stratégies globales de développement (projets de territoire / projets urbains).

ANDANCE

Dauphiné Libéré 12/07/2008

Une volonté d'aménager les espaces communaux

La commune dispose actuellement de bâtiments et d'espaces publics dont l'utilisation n'est pas optimisée. Pour apporter une meilleure réponse aux divers besoins de la population, la nouvelle municipalité a convenu de restructurer l'ensemble du patrimoine communal.

Les objectifs prioritaires présentés

La commune souhaite mener ce projet dans le cadre d'un accompagnement par la Communauté de communes Rhône-Valloire. Irène Fourrel maire et vice-présidente de la CCRV a présenté ce mercredi après-midi les objectifs qu'elle juge prioritaires à Freddy Martin-Rosset prési-

dent de la CCRV accompagnés des vice-présidents Yves Cornillon, Philippe Delaplacette, Séverine Grand, Jean-Pierre Olmos.

Parmi les objectifs cités on notera : l'aménagement de locaux adaptés en rez-de-chaussée pour la bibliothèque municipale difficile d'accès pour les personnes âgées, la création d'une salle polyvalente ouverte à toutes manifestations, le regroupement de la restauration scolaire...

L'étude diagnostic et orientations a été confiée au CAUE 07.



Les personnalités présentes.

MEYSSE

Dauphiné Libéré 15/06/2008

Pour passer du POS au PLU

Jeudi dernier s'est tenue en mairie la première réunion de travail pour la transformation du Plan d'occupation des sols en Plan local d'urbanisme. Les représentants du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ont fait une présentation du PLU devant le conseil municipal. Sa mise en place demande un travail de longue haleine (au moins 2 ans), et implique de nombreux partenaires associés à la commission municipale d'urbanisme. Ce sont le CAUE, un bureau d'études en urbanisme, les services de l'État, les personnes publiques, les partenaires ponctuels (agriculteurs, bailleurs sociaux, syndicat d'eau potable...) et la population.



Une délibération pour engager l'élaboration du PLU sera proposée au conseil municipal du 25 juin.

BARRÈS-COIRON

Dauphiné Libéré 14/07/2008

Les travaux des commissions



Le bâtiment qui devrait abriter prochainement le siège de la communauté.

La communauté de communes réunit ce mercredi à Saint-Basile a pris les décisions suivantes :
- Un technicien sera recruté pour le service de l'assainissement non collectif pour une durée de trois ans. Son salaire sera partagé à 70 % pour la communauté et à 30 % pour l'assainissement de la ville de Cruas.
- La mission d'opération d'habitat confiée à l'architecte Mireille Michel sera prolongée d'un an (jusqu'en 2010) pour coïncider avec celle des façades.

Annie-Polard Boulogne élue au conseil national d'action sociale
- Un chargé de mission sera recruté pour préparer le dossier du Pays d'art et d'histoire qui touche quatre communautés de communes.

- Une convention a été signée avec l'association des artisans et commerçants à hauteur de 1600 € pour la promotion de l'association.
- À compter du 1^{er} septembre, le prix des repas en portage passera de 6,4 à 6,10 €.
- Le conseil en architecture et urbanisme CAUE a présenté sa réflexion sur les aménagements de la salle Stella, avenue Marcel-Cachin, pour devenir siège de la communauté (voir photo).
- La zone d'activités des Ramures a fait l'objet d'une étude qui fait ressortir vingt lots qui pourraient être mis à disposition pour un prix estimé entre 15 € et 23 € le m².
- Pour accroître les surfaces allouées du Lavesson, une opération de fragilisation de l'urgence des bras de crues sera engagée.
Des travaux de sécurisation et de restauration environnementale sont envisagés pour La Bastide (St-Martin), Peyrès (Saint-Vincent) et Lard (Rochemaurice).
- Les chemins de randonnée (150 kilomètres) sur Barrès-Coiron feront l'objet d'une vérification de balisage.
Un travail pourrait être envisagé pour la création de sentiers sur la commune de Saint-Martin-sur-Lavesson.

CHANDOLAS

La tribune 22/05/2008

Partenariat avec la fondation de France Traversée de Maisonneuve



Valérie Cudel de la Fondation de France et Rémi Maisonneuve du CAUE.

La sécurisation de la traversée de Maisonneuve était à l'ordre du jour du dernier conseil municipal. Ce dossier, qui avait été mis en chantier par l'équipe municipale précédente, se devait d'avancer au plus vite. En effet, il passe environ 3000 véhicules par jour sur la départementale 104, le plus souvent à une vitesse excessive, et il avait été choisi de trouver un projet original : repenser la circulation pour une réelle sécurité et mettre en valeur la traversée du village en commandant une œuvre à un artiste. Valérie Cudel médiatrice de la Fondation de France, dans le cadre du programme Nouveaux Commanditaires était l'invitée du conseil. Son rôle est de favoriser aux citoyens commanditaires la ren-

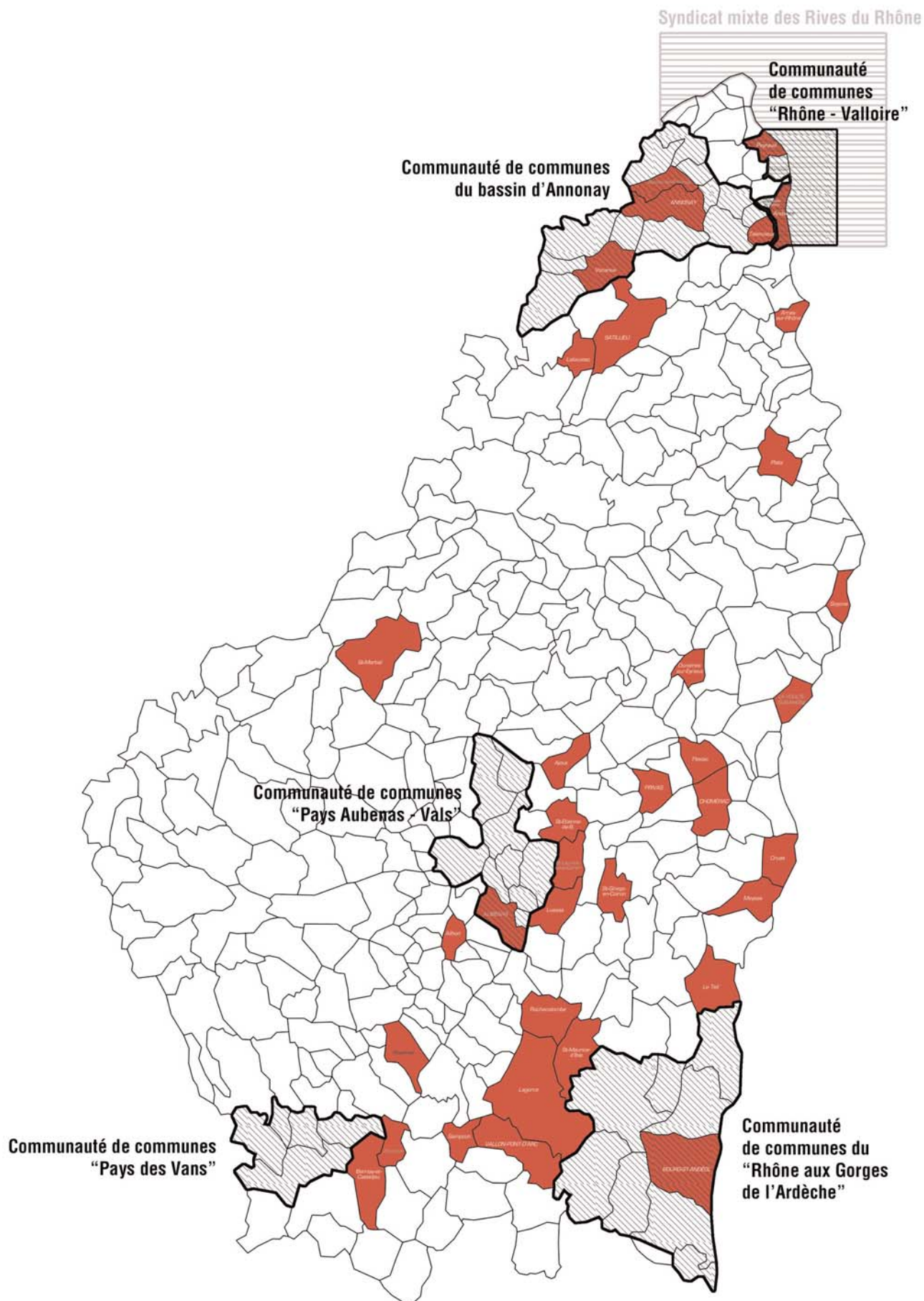
contre avec l'artiste et des partenaires publics et privés. Rémi Maisonneuve du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) était également présent et tous deux ont exposé les modalités et les étapes du projet dont l'étude sera financée par la Fondation de France. L'équipe municipale a voté à l'unanimité la poursuite du dossier. De nombreuses rencontres sont prévues avec tous les acteurs du projet. L'artiste Elizabeth Ballet, sculpteur, sera à Maisonneuve toute la journée du 5 juin et un temps de rencontre sera prévu avec les habitants. Une esquisse du projet sera présentée en juillet, l'avant projet en octobre, et l'étude sera finalisée en janvier 2009.

DOCUMENTS D'URBANISME OU ÉTUDES URBAINES

SUIVIS EN 2008 POUR LES COLLECTIVITÉS

1	AILHON	PLU
2	AJOUX	Carte communale et ZPPAUP
3	ANDANCE	Suivi PLU
4	ANNONAY	Projet urbain
5	ARRAS-SUR-RHÔNE	Projet urbain
6	AUBENAS	Dossier FISAC
7	AUBENAS	Dossier ANRU
8	AUBENAS	AGENDA 21
9	AUBENAS	Révision du PLU
10	AUBENAS	Programme FEDER 2007/2013
11	BERRIAS-ET-CASTELJAU	PLU
12	BOULIEU-LÈS-ANNONAY	Diagnostic communal
13	BOURG-SAINT-ANDÉOL	Zone d'activités, lotissement
14	CDC AUBENAS-VALS	ZA Saint-Joseph-des-Bancs
15	CDC PAYS DES VANS	Création d'une zone d'activités
16	CDC RHÔNE-VALLOIRE	Formation urbanisme
17	CDC DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE	Analyse préalable à la mise en place d'une ZDE
18	CHANDOLAS	PLU
19	CHOMÉRAC	Projet urbain
20	CDC DU BASSIN D'ANNONAY	Projets de territoire
21	CRUAS	PLU
22	DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX	PLU
23	FLAVIAC	AEU du quartier Lafayette
24	LAGORCE	PLU
25	LALOUVESC	PLU
26	LA VOULTE-SUR-RHÔNE	Projet éco-quartier Mont-Méot
27	LE TEIL	Projet urbain
28	LUSSAS	PLU et PVR
29	MEYSSE	PLU
30	PEYRAUD	Aménagement d'une zone AU
31	PLATS	PLU
32	PRIVAS	PLU
33	ROCHECOLOMBE	ZPPAUP
34	ROSIÈRES	PLU
35	SAINT-MARTIAL	Carte communale
36	SAMPZON	PLU
37	SATILLIEU	Modification du PLU
38	SYNDICAT MIXTE DES RIVES-DU-RHÔNE	Commission SCOT
39	SOYONS	Projet urbain
40	SAINT-GINEYS-EN-COIRON	Carte communale
41	SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON	Carte communale
42	SAINT- MAURICE-D'IBIE	PLU
43	SAINT-ÉTIENNE-DE-BOULOGNE	Diagnostic communal
44	TALENCIEUX	Modification du POS
45	TALENCIEUX	PLU
46	VALLON-PONT-D'ARC	ZPPAUP
47	VALLON-PONT-D'ARC	PLU
48	VOCANCE	Carte communale et zone d'activités

LOCALISATION DES COLLECTIVITÉS SUIVIES POUR UN DOCUMENT D'URBANISME OU UNE ÉTUDE URBAINE



ANNONAY

Élaborer un projet urbain pour coordonner l'action de la ville à moyen terme

La ville d'Annonay a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans l'élaboration de sa stratégie de développement urbain. Les projets d'aménagement et les besoins d'intervention urbaine sont nombreux :

- l'habitat dégradé en centre ville,
- les difficultés de circulation piétonne et automobile,
- la conduite du projet de rénovation urbaine du quartier Zodiaque,
- la présence de friches industrielles en centre ville,
- la livraison prochaine de la voie de Deûme – laquelle modifiera de manière substantielle le schéma de circulation du centre ville,
- ...

Afin d'apporter une réponse cohérente et coordonnée à ces enjeux urbains, la ville d'Annonay a souhaité définir « un projet urbain », véritable cadre de référence de son intervention en matière d'aménagement. L'enjeu a consisté à engager le travail préparatoire à la mise en œuvre de cette stratégie tout en considérant le calendrier de réalisation de chacun des projets sectoriels (notamment de la voie de Deûme).

Le CAUE a ainsi réalisé durant l'été 2008 un large travail de diagnostic urbain de sorte à confronter les problématiques de déplacement, d'habitat et d'embellissement / attractivité. Ce travail a permis d'articuler des intentions affirmées en matière d'amélioration du cadre de vie (traitement de l'espace public, place du piéton en ville...) avec des enjeux fonctionnels (schéma de voirie, transports urbains...) et les opérations d'aménagement programmées et en cours de réalisation.

Sur la base de ce travail, et des échanges engagés avec la ville, les élus ont formalisé des orientations de développement. Celles-ci ont été transcrites dans un programme de consultation. Le contenu technique de la mission a par ailleurs été défini en concertation avec les partenaires de la ville, de sorte à anticiper les conditions de suivi du projet urbain et de réalisation de chacune des opérations à venir, notamment l'OPAH-RU.

Parking La Valette

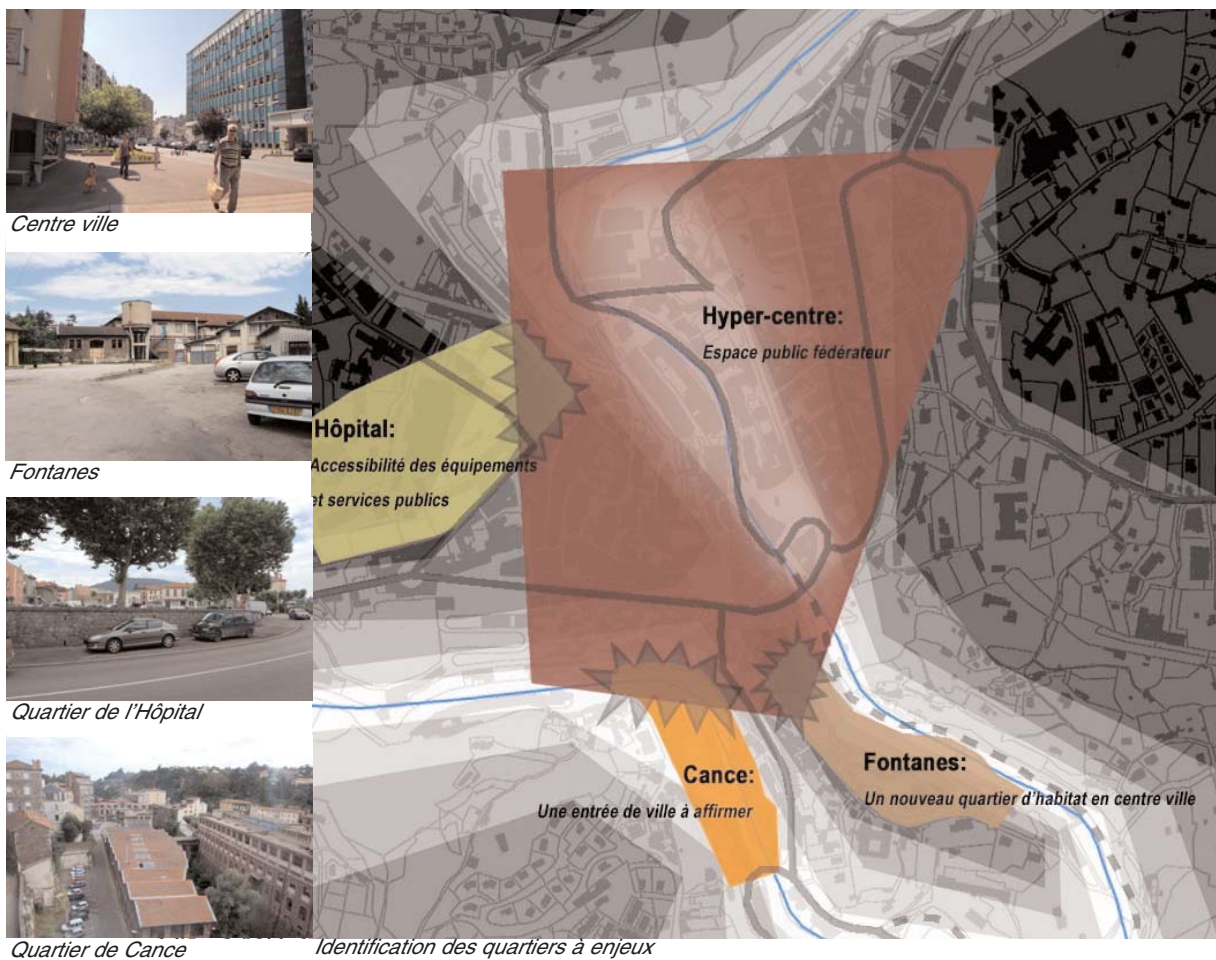


Place de la Liberté

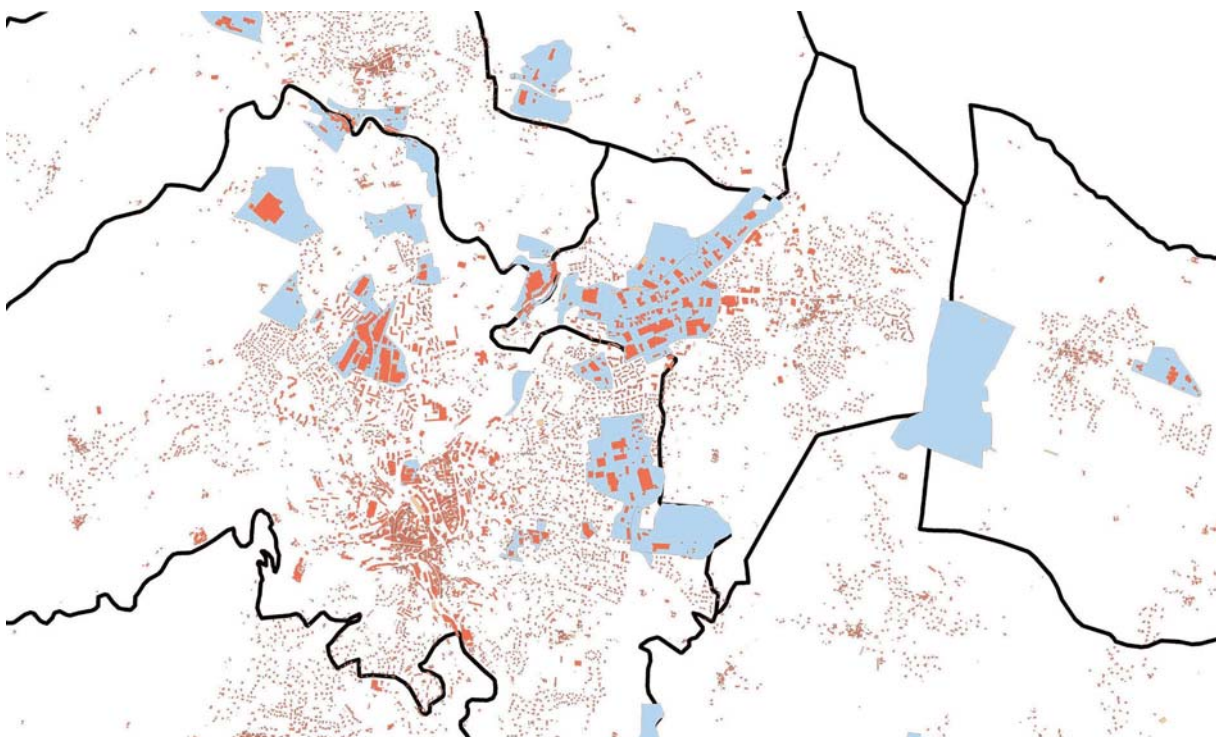


Offre de stationnement





Localisation des zones d'activités



AJOUX

Carte communale et ZPPAUP

La commune d'Ajoux est caractérisée par un territoire à la topographie complexe, limité par trois massifs (le Roc de Gourdon, le Serre de la Truche, le Serre de Pied de Boeuf) et par la rivière de l'Auzène (au nord). L'urbanisation de la commune est éclatée en 6 hameaux anciens, répartis sur plusieurs versants, et il n'y a pas à proprement parler de centre bourg.

La population communale est d'environ 90 habitants. Trois permis de construire ont été instruits en 2008 et deux en 2007 concernant des projets d'extension ou restructuration de bâtiments existants. On recense seulement deux constructions neuves depuis ces cinq dernières années. Bien que située à moins d'une demi-heure de Privas et d'Aubenas, Ajoux ne subit pas directement la pression foncière observée sur ces deux agglomérations. D'autre part, les fortes contraintes du site (pente, accessibilité...), la faiblesse des réseaux (assainissement, eau potable...), ajoutées à l'absence de document d'urbanisme et à l'application de la loi Montagne (construction en continuité des zones urbanisées), limitent fortement les possibilités de construction sur la commune. Les maisons et bâtiments agricoles anciens existants constituent donc l'essentiel du potentiel d'accueil de population.

Soucieuse de mieux maîtriser son futur développement et de planifier l'aménagement de son territoire, la commune d'Ajoux a souhaité engager un projet urbain cohérent et durable, répondant aux attentes de sa population. La réflexion a porté sur la mise en place d'une carte communale et d'une ZPPAUP. Une réunion de concertation avec la population a permis de présenter ces outils et d'affiner les objectifs du projet.

La mise en place de la carte communale permettra une définition claire des secteurs constructibles et des secteurs où la construction est limitée à la rénovation, l'adaptation et l'extension mesurée des constructions. Ce document d'urbanisme constitue un outil incontournable afin d'encadrer les demandes d'autorisation d'urbanisme et de définir la politique globale d'aménagement urbain (secteurs à équiper, secteurs à dominante agricole...).

Cependant, la carte communale reste très limitée en matière de réglementation de la forme urbaine et de l'aspect des constructions. Sans préjuger des conclusions de l'analyse et des orientations du projet, les possibilités d'extension de l'urbanisme seront certainement limitées. La commune a donc choisi de compléter la carte communale par une ZPPAUP qui s'avère plus adaptée qu'un règlement de plan local d'urbanisme (PLU) pour encadrer la restauration et l'adaptation des constructions anciennes.

La réalisation d'une ZPPAUP permet en outre une reconnaissance de la valeur patrimoniale de ces constructions, et permet d'associer le Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) au projet urbain ainsi qu'à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

L'articulation des deux procédures de carte communale et ZPPAUP répond à trois objectifs :

- Élargir le champ d'investigation de l'analyse par une approche globale et transversale des éléments du projet, qu'ils soient d'ordre géographique, démographique, économique ou encore patrimonial.
- Assurer la cohérence du projet communal par l'intermédiaire de deux outils complémentaires.
- Permettre une certaine économie de moyen dans la réalisation des études, au bénéfice de l'efficacité du projet.

Après avoir accompagné la commune dans la présentation aux élus et à la population des outils de planification que sont la carte communale et la ZPPAUP, le CAUE a rédigé un cahier des charges permettant à la commune de lancer une consultation pour la réalisation des études.



Le rocher d'Ajoux et le hameau de Lavastret



La hameau de Blaizac



Vue sur la vallée de l'Auzène depuis le hameau de Mauves

LABLACHÈRE

Un projet urbain pour une commune en développement

Les nouveaux élus de la commune de Lablachère ont exposé au CAUE de l'Ardèche un certain nombre de problématiques dès le mois d'avril 2008.

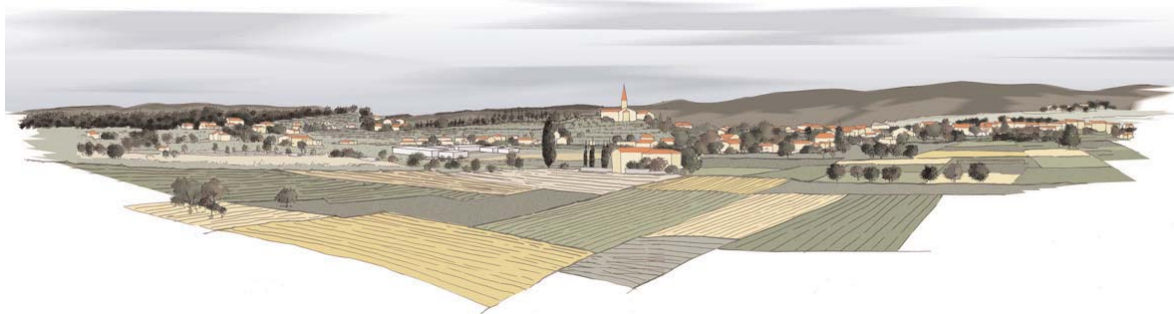
Les questionnements portaient sur des projets déjà engagés (piscine intercommunale) et sur des opportunités de projets à traiter rapidement (création d'un pôle médical). Parallèlement la commune souhaitait un accompagnement pour l'aboutissement de son PLU en cours depuis « trop » longtemps. Il s'agissait de mettre en cohérence le PLU avec les divers projets afin de définir un cadre de travail efficace.

Le CAUE de l'Ardèche a proposé à la commune de Lablachère un accompagnement sur la durée en commençant, pour parer à l'urgence, par la réalisation des dossiers suivants :

- Piscine intercommunale : évaluation des coûts induits pour la collectivité pour la réalisation d'un giratoire, d'une voirie d'accès, d'un parc de stationnement et d'un bassin de rétention, afin d'achever le projet de complexe sportif (piscine et terrain de sport).
- Étude de faisabilité pour l'implantation du pôle médical (analyse du site, possibilités d'implantation du programme bâti, évaluation des coûts).
- Accompagnement de la commune pour la mise en place définitive de son PLU.

Ces études sont aujourd'hui terminées. Il s'agit maintenant de réaliser un bilan communal à partir de l'analyse de l'ensemble du contexte urbain. Ce bilan mettra en perspective les conséquences des projets en cours ou prévus au regard du développement de la commune, en particulier par rapport à son document d'urbanisme et à ses conclusions. Il apportera des éléments concrets pour une définition précise du programme des aménagements communaux à réaliser sur la durée.

Contexte paysager et impact de l'implantation du pôle médical dans le site de Lablachère.



TALENCIEUX

De la modification du POS à l'élaboration du PLU

La commune de Talencieux dispose d'un POS élaboré en 1983, lequel n'avait jamais été révisé jusqu'à ce jour. Ce document présente de nombreuses difficultés d'application, au premier rang desquelles figurent :

- L'interdiction de construction d'annexes à l'habitation et d'extension des constructions existantes dans un secteur du POS.
- L'interdiction de construire à l'alignement des voies publiques en centre bourg, rendant impossibles certains projets participant à sa densification et sa restructuration.

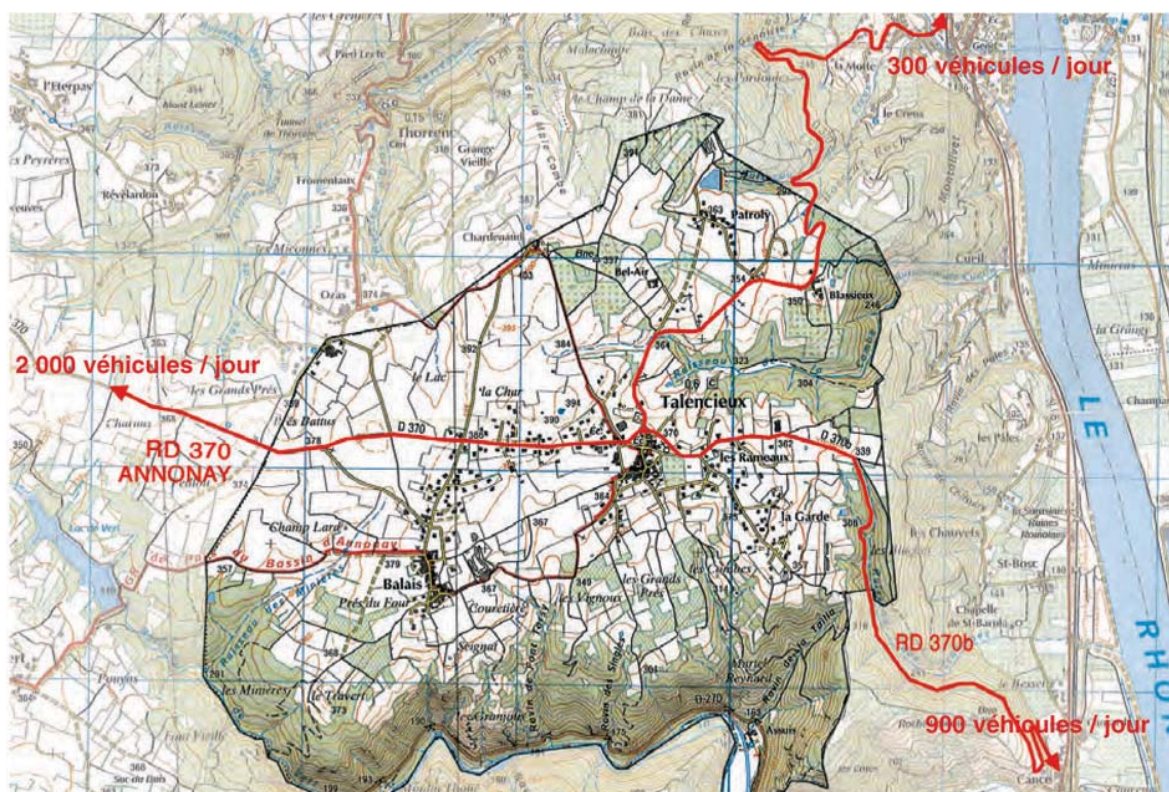
Considérant les délais de révision du POS en PLU, il a été décidé de conduire conjointement une procédure de modification et de révision.

Le CAUE a ainsi accompagné la commune de Talencieux dans la conduite de son projet de modification du POS. Toutes les difficultés réglementaires d'application du POS ont été répertoriées, et les points pouvant relever de la modification ont été traités. La modification du POS a été approuvée par le conseil municipal en octobre 2008.

Parallèlement, le CAUE a accompagné la commune dans la préparation de la procédure de révision. À cette fin, plusieurs réunions d'information et d'échanges avec le conseil municipal ont été organisées. Une réunion publique d'information des habitants sur la procédure, les délais et la philosophie d'élaboration d'un PLU a été également conduite, réunissant environ 80 participants.

Sur la base du programme de consultation réalisé, un marché public a été lancé par la collectivité. Un prestataire a récemment été retenu, et le travail d'élaboration du PLU est engagé.

Carte de synthèse des comptages routiers



VOCANCE

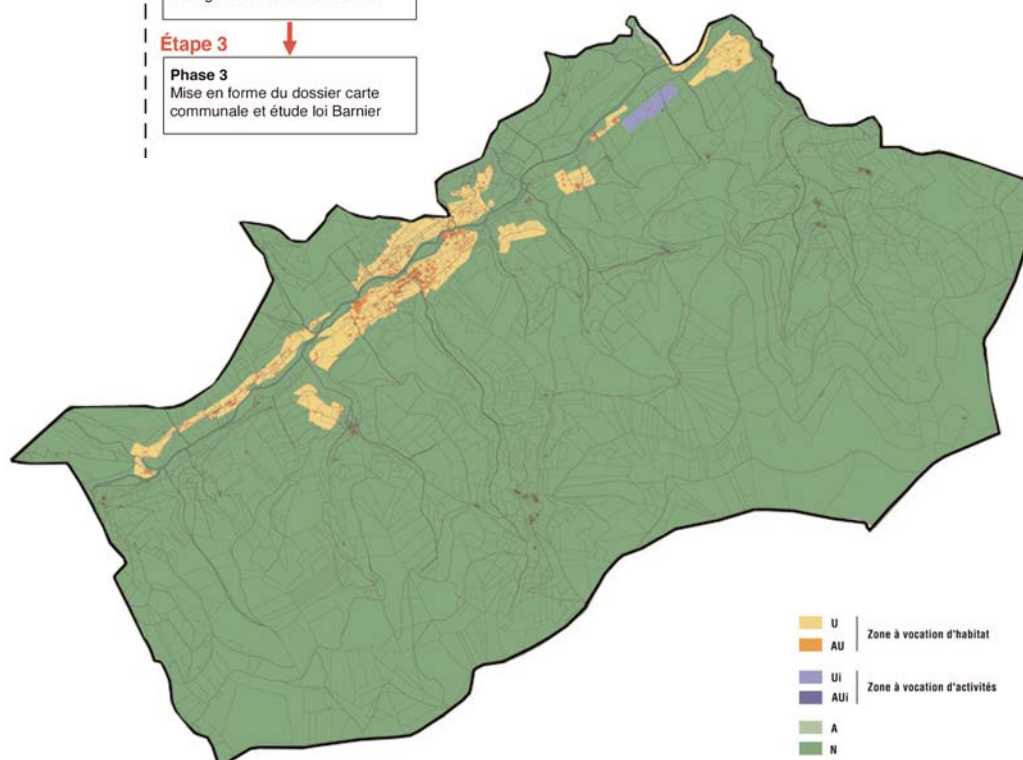
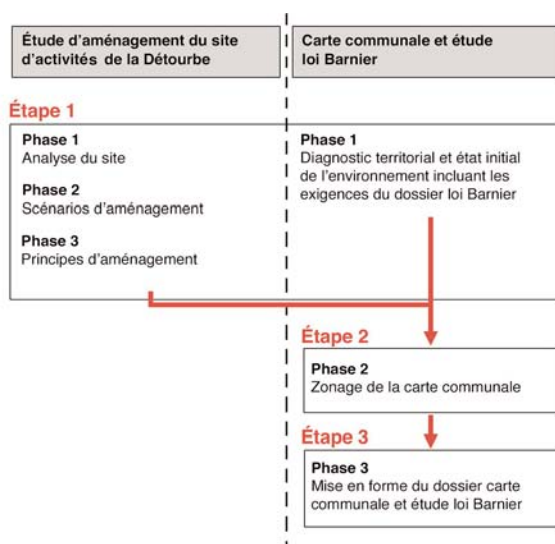
Carte communale et zone d'activités

La commune de Vocance est confrontée à un certain nombre de contraintes de constructibilité qui limitent le maintien des populations et des activités sur son territoire. Aussi, suite à la réflexion menée sur l'ensemble de la vallée, et notamment autour de la RD 121, la commune de Vocance a souhaité engager l'élaboration d'un document d'urbanisme en lien avec l'étude d'aménagement d'une zone d'activités dont la communauté de communes assurera la maîtrise d'ouvrage. En parallèle, plusieurs projets et procédures étaient à considérer, notamment l'aménagement de la traversée d'agglomération et l'étude loi Barnier nécessaire au projet de zone d'activités.

Le CAUE a ainsi apporté une assistance technique globale permettant d'engager l'étude de la carte communale de manière coordonnée avec les enjeux de l'étude loi Barnier et l'aménagement du site d'activités.

Compte tenu de l'imbrication nécessaire entre le document d'urbanisme et le projet d'aménagement, le CAUE a proposé le lancement d'une étude globale par l'intermédiaire d'un groupement de commande entre la commune, compétente en matière de carte communale, et la communauté de communes, compétente en matière de développement économique.

Sur la base d'un pré-diagnostic et de réunions de travail avec les élus, le CAUE a réalisé un programme de consultation commun, décomposant les éléments de mission par maître d'ouvrage. Le marché public a été engagé sur cette base. Le projet est aujourd'hui en cours d'élaboration.



MONTPEZAT-SOUS-BAUZON

Un nouveau quartier pour Montpezat, une démarche environnementale

Le CAUE de l'Ardèche a été consulté par la commune de Montpezat-sous-Bauzon pour l'accompagner dans sa réflexion pour l'aménagement d'une zone AU du PLU. Cette zone est située à proximité du collège et de l'école, en vis-à-vis d'une prairie protégée.

La volonté de la commune est de développer les projets suivants :

- Réaliser la construction d'un gymnase à proximité du collège.
- Garder du foncier libre pour une éventuelle extension de l'école communale.
- Dégager des places supplémentaires de stationnement automobile.
- Construire un programme de logements en accession à la propriété.

L'autre volonté de la commune est d'inscrire ces aménagements dans une logique de développement durable en installant une chaufferie bois pour l'ensemble du quartier et en intégrant des panneaux à cellules photovoltaïques sur le toit du gymnase. Il s'agira également de bien gérer les eaux pluviales et de mener le programme de logements en éco-construction.

Pour garantir la qualité de ces objectifs, la commune de Montpezat-sous-Bauzon souhaite réaliser un plan d'aménagement de zone, comme stipulé au règlement du PLU. Ce plan sera présenté jusqu'au plan de masse, avec un règlement précis de zone.

La mission du CAUE s'est décomposée comme suit :

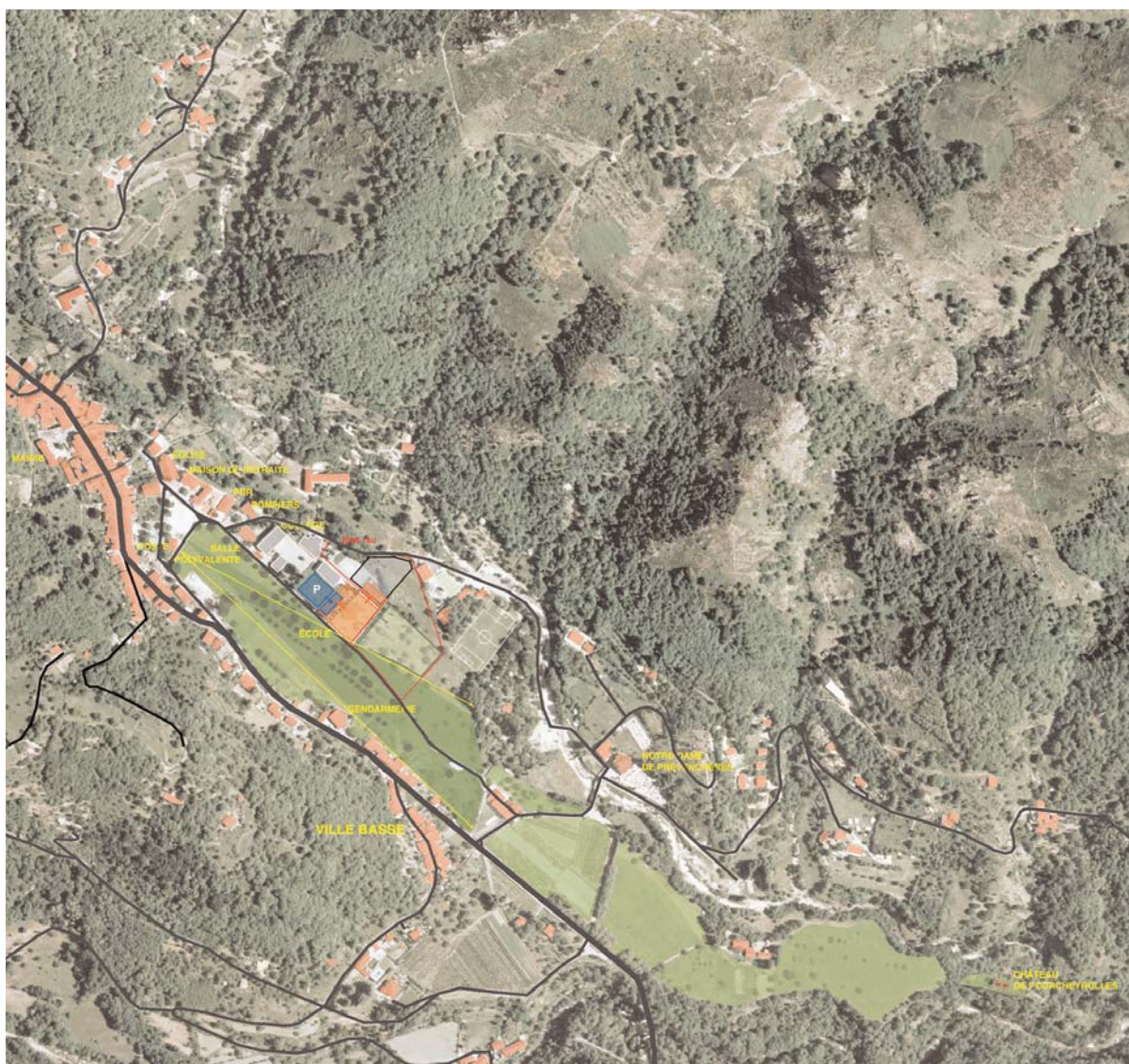
- **Analyse du site** et de son contexte urbain. En préalable, le CAUE a mis en perspective les conséquences du projet au regard du développement de la commune, en particulier par rapport à son document d'urbanisme et à ses conclusions. Cette pré-étude a permis d'apporter des éléments concrets pour une définition précise du projet.
- **Définition des besoins** en matière d'équipements (espaces verts, services) et d'habitat (individuel, individuel groupé, collectif).
- **Approche des cibles de qualité environnementale** à prescrire.
- **Assistance à la définition de la maîtrise d'ouvrage** (plusieurs scénarii possibles).
- **Programmation** de l'opération.
- **Accompagnement à la consultation de maîtrise d'œuvre** pour la réalisation d'un plan de composition du site et d'un règlement de zone à annexer au PLU.

Vue d'ensemble du site du collège et de l'école avec le bourg en arrière plan





Carte de synthèse pour l'aménagement de la zone



AUBENAS

Un agenda 21 pour définir une stratégie locale de développement durable

Depuis plusieurs années, la ville d'Aubenas conduit une politique d'aménagement urbain importante, dont l'un des points de départ a été le marché de définition pour la requalification de l'hyper centre. Le CAUE est associé à chacune de ces démarches afin d'aider la ville à coordonner son action et exprimer ses besoins dans les différents programmes de consultation.

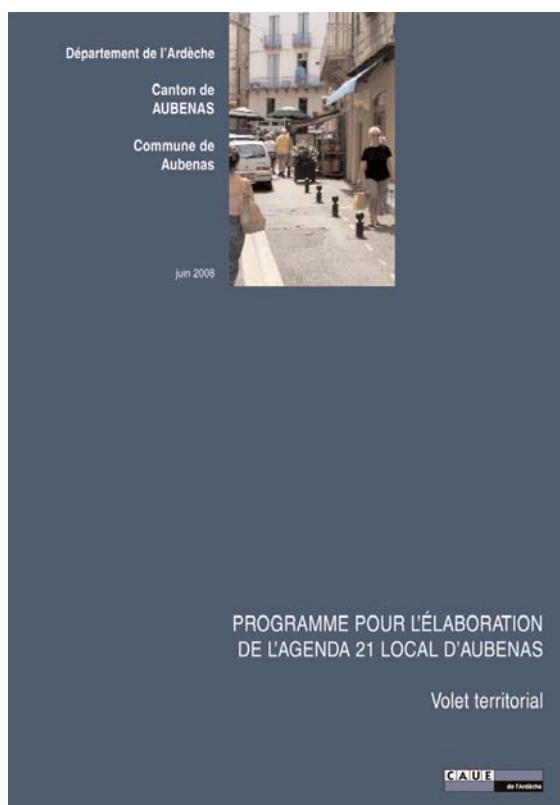
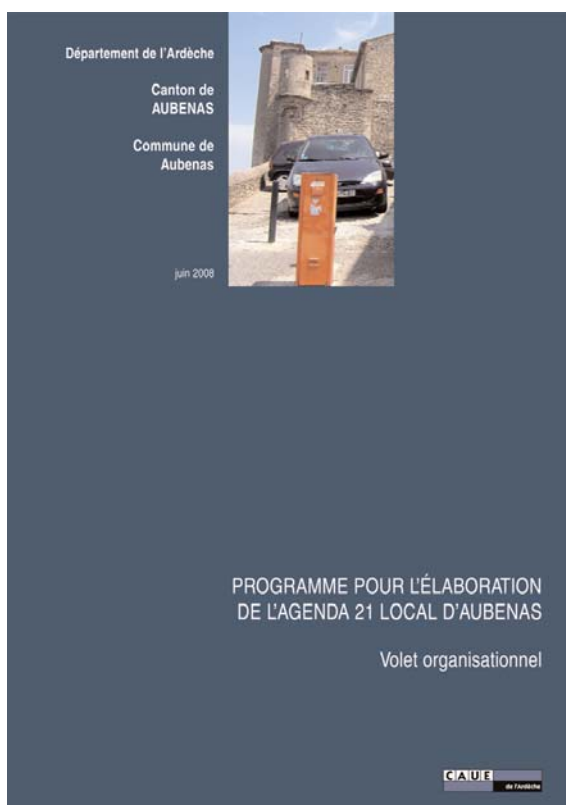
Ainsi, suite à l'élaboration du PLU, au projet de renouvellement urbain du quartier des Oliviers (dispositif ANRU), à l'aménagement des espaces publics de l'hyper centre, ou encore la candidature de la ville à l'appel à projets urbains FEDER 2007 – 2013, la ville d'Aubenas a souhaité établir un cadre stratégique global de son intervention, répondant aux objectifs du développement durable : un agenda 21 local.

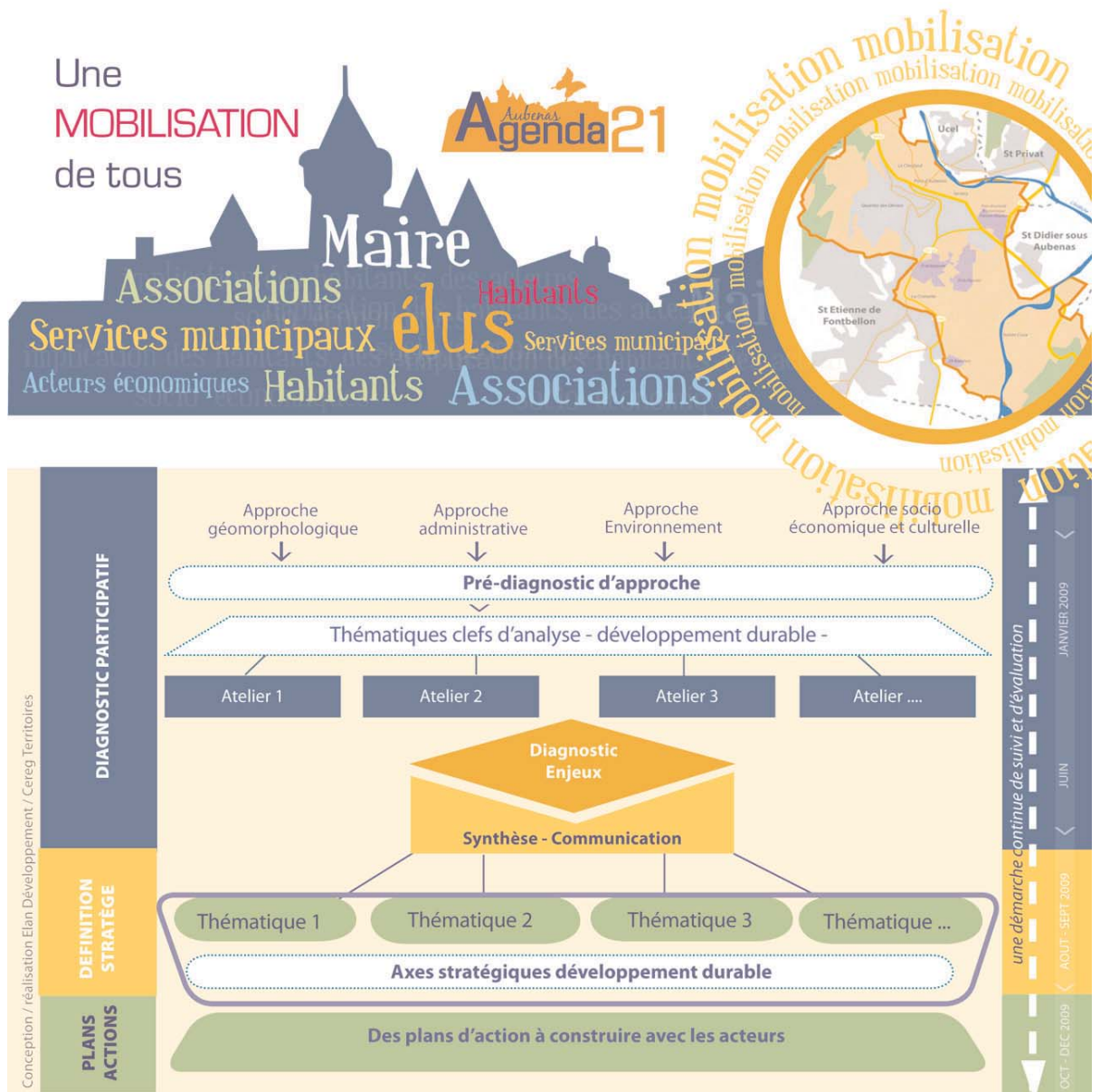
Avec l'appui du CAUE, un travail préparatoire a été conduit par l'intermédiaire de réunions d'information et d'échanges sur les objectifs du développement durable dans l'action de la ville, l'une à l'attention des techniciens, l'autre des élus.

Les échanges relevés durant ces réunions ont permis de mettre en exergue des besoins spécifiques et d'affirmer des orientations politiques à partir desquels le CAUE a proposé deux programmes de consultation.

Le premier concerne le volet territorial de l'agenda 21 local d'Aubenas, c'est-à-dire le processus de définition d'une stratégie locale de développement durable, précisée par un programme d'actions. Ce volet territorial, en d'autres termes, les orientations et objectifs déterminés par la ville, est complété par un volet dit « organisationnel ». Celui-ci vise à déterminer l'organisation interne de la ville et les moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre les actions définies dans le volet territorial.

Sur la base de ce management de projet proposé par le CAUE, validé et mis en œuvre par la ville d'Aubenas, deux prestataires ont été retenus. Les premiers éléments de diagnostic et de concertation ont été formalisés, et seront poursuivis en 2009.





Les thématiques fortes et questions qui se posent à ce stade...

AUBENAS

La Tribune 03/07/2008

Conseil municipal

L'Agenda 21 est lancé

Lors de sa séance du 27 juin dernier, le conseil municipal a décidé de lancer la procédure en vue de l'élaboration d'un Agenda 21 local. Un Agenda 21 doit aboutir à la définition d'un projet territorial de développement durable avec un plan d'actions. Dans le cas d'Aubenas il sera élaboré en lien avec l'agglomération.

L'agenda 21 n'est pas une procédure de plus mais une réflexion stratégique qui permet de don-

ner un sens à l'action publique des collectivités locales. Le projet territorial de développement durable qui sera mis en place devra répondre aux finalités essentielles suivantes : lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles notamment l'eau pour ce qui concerne notre territoire. L'idée est de viser à plus de solidarité entre les êtres humains et entre les territoires par l'adoption de

modes de consommation et de production durables. Le projet d'Agenda 21 repose d'abord sur un diagnostic stratégique qui doit permettre de repérer et de spatialiser les richesses et les faiblesses de tous ordres au regard d'un développement durable : cohésion sociale, paysages, ressources environnementales, démographie, potentiel économique...

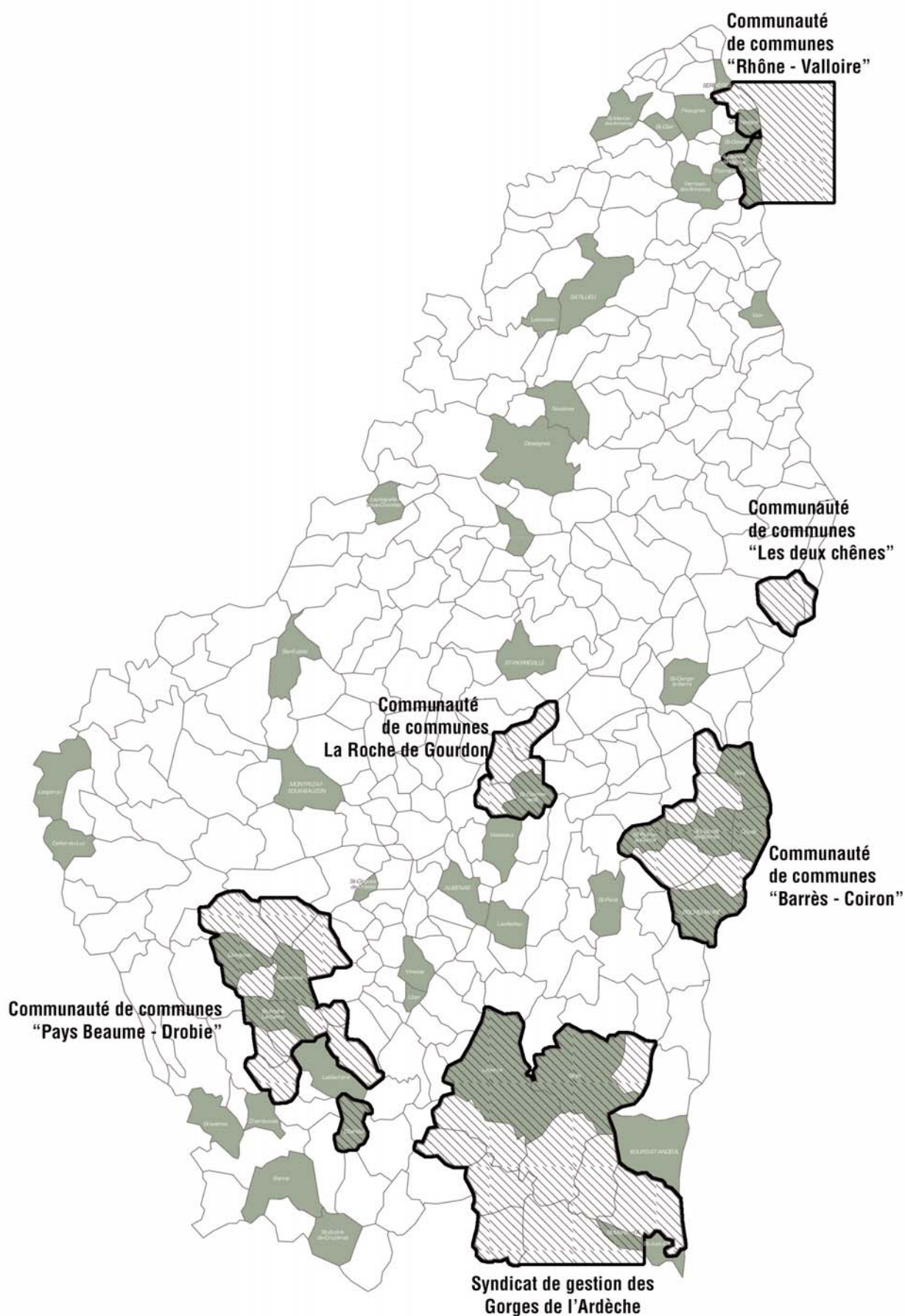
Compte tenu de la complexité de la démarche, la Ville d'Aubenas a souhaité

bénéficier de l'assistance technique du CAUE. Pour structurer cette réflexion stratégique, il est proposé de sélectionner deux bureaux d'études, un pour le volet territorial et l'autre pour le volet organisationnel. A noter qu'Aubenas a déjà à son actif plusieurs actions et projets en matière de développement durable, notamment les navettes Tout'en bus (aujourd'hui intercommunales) et le futur réseau de chaleur au bois.

PROJETS D'ÉQUIPEMENT OU D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS SUIVIS EN 2008 POUR LES COLLECTIVITÉS

1	ANDANCE	Aménagement de village
2	ANDANCE	Aménagement des espaces publics
3	AUBENAS	Assistance autorisation occupation des sols
4	AUBENAS	Projets de lotissement
5	BAIX	Aménagement des espaces publics
6	BANNE	Aménagement de l'école
7	BEAUMONT	Création de logements communaux
8	BOURG-SAINT-ANDÉOL	Aménagement de la chapelle et de l'ancien cinéma
9	BOURG-SAINT-ANDÉOL	Étude de la voirie du centre ancien
10	BOURG-SAINT-ANDÉOL	Programmation d'un gymnase
11	CdC BARRÈS-COIRON	Création des locaux communautaires
12	CdC BEAUME DROBIE	Projet d'un atelier d'affinage
13	CdC BEAUME DROBIE	Création d'un garage et d'une déchetterie
14	CdC LA ROCHE DE GOURDON	Zone artisanale, volet paysager
15	CdC LES 2 CHÊNES	Extension du gymnase
16	CdC RHÔNE-VALLOIRE	Opération façade
17	CELLIER-DU-LUC	Aménagement des espaces publics
18	CHAMBONAS	Assistance aux permis de construire
19	CHAMPAGNE	Aménagement du Cours des Champenois
20	CHANDOLAS	Traversée de village
21	CRUAS	Création d'une médiathèque et d'un centre culturel
22	DÉSAIGNES	Label village de caractère
23	DOMPNAC	Création d'une nouvelle salle polyvalente
24	GRAS	Aménagement des espaces publics
25	GRAVIÈRES	Aménagements urbains
26	LABLACHÈRE	Diagnostic communal
27	LACHAPELLE-SOUS-CHANÉAC	Traversée de village
28	LAGORCE	Label village de caractère
29	LALOUVESC	Opération façades
30	LALOUVESC	Diagnostic des bâtiments communaux et des espaces publics
31	LAVILLEDIEU	Projet de création d'un groupe scolaire
32	LES NONIÈRES	Aménagement des espaces publics
33	LESPERON	Aménagement des espaces publics
34	MONTPEZAT-SOUS-BAUZON	Étude préalable à l'implantation d'un gymnase
35	NOZIÈRES	Aménagements urbains
36	PEAUGRES	Aménagement des espaces publics
37	PRIVAS	Projet LUQUET, nouveaux locaux du CAUE
38	PRIVAS	Aménagement de la place de Gaulle
39	PRIVAS	Restructuration du théâtre
40	PRIVAS	Analyse des propriétés foncières et immobilières
41	ROCHEMAURE	Création d'une école et d'une salle polyvalente
42	SAINT- VINCENT-DE-BARRÈS	Projet de lotissement
43	SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES	Création d'une nouvelle mairie
44	SAINT-ANDRÉ-LACHAMP	Étude pour la réalisation d'un éco-quartier
45	SAINT-CIERGE-LA-SERRE	Aménagement d'un multiservice
46	SAINT-CIERGE-LA-SERRE	Assistance architecturale
47	SAINT-CIRGUES-DE-PRADES	Aménagement des espaces publics
48	SAINT-CLAIR	Projet opération immobilière
49	SAINT-CLAIR	Aménagement de village
50	SAINT-DÉSIRAT	Extension de l'école
51	SAINT-ÉTIENNE-DE-BOULOGNE	Diagnostic communal (population & logement)
52	SAINT-ÉTIENNE-DE-BOULOGNE	Aménagement de logements communaux
53	SAINT-ÉTIENNE-DE-BOULOGNE	Création d'un logement dans la mairie
54	SAINT-ÉTIENNE-DE-VALOUX	Aménagement d'un bâtiment communal
55	SAINTE-EULALIE	Aménagement des espaces publics
56	SAINT-JUST-D'ARDÈCHE	Aménagement de village
57	SAINT-MARCEL-D'ARDÈCHE	Aménagements urbains
58	SAINT-MARCEL-LÈS-ANNONAY	Création d'une salle polyvalente
59	SAINT-MARTIN-D'ARDÈCHE	Aménagement de village
60	SAINT-PIERRE-LA-ROCHE	Aménagement d'un bâtiment communal
61	SAINT-PIERREVILLE	Projet de lotissement
62	SAINT-PONS	Aménagement de village
63	SATILLIEU	Aménagement du quartier des Gauds
64	SERRIÈRES	Réhabilitation de logements dans le centre ancien
65	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES GORGES DE L'ARDÈCHE	Création de la nouvelle maison de la réserve, la madeleine
66	SYNDICAT MIXTE ARDÈCHE VERTE	Opération façades
67	THORRENC	Aménagement des espaces publics
68	UZER	Nouvelle école communale
69	VERNOSC-LÈS-ANNONAY	Aménagement de la plateforme de la gare
70	VERNOSC-LÈS-ANNONAY	Création d'espaces publics dans un hameau
71	VESSEAUX	Création d'une nouvelle école primaire
72	VINEZAC	Aménagement du quartier de Chalendas
73	VION	Aménagement du bâtiment mairie

LOCALISATION DES COLLECTIVITÉS SUIVIES POUR UN PROJET D'ÉQUIPEMENTS OU D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS



ANDANCE

Aménagement de quartiers

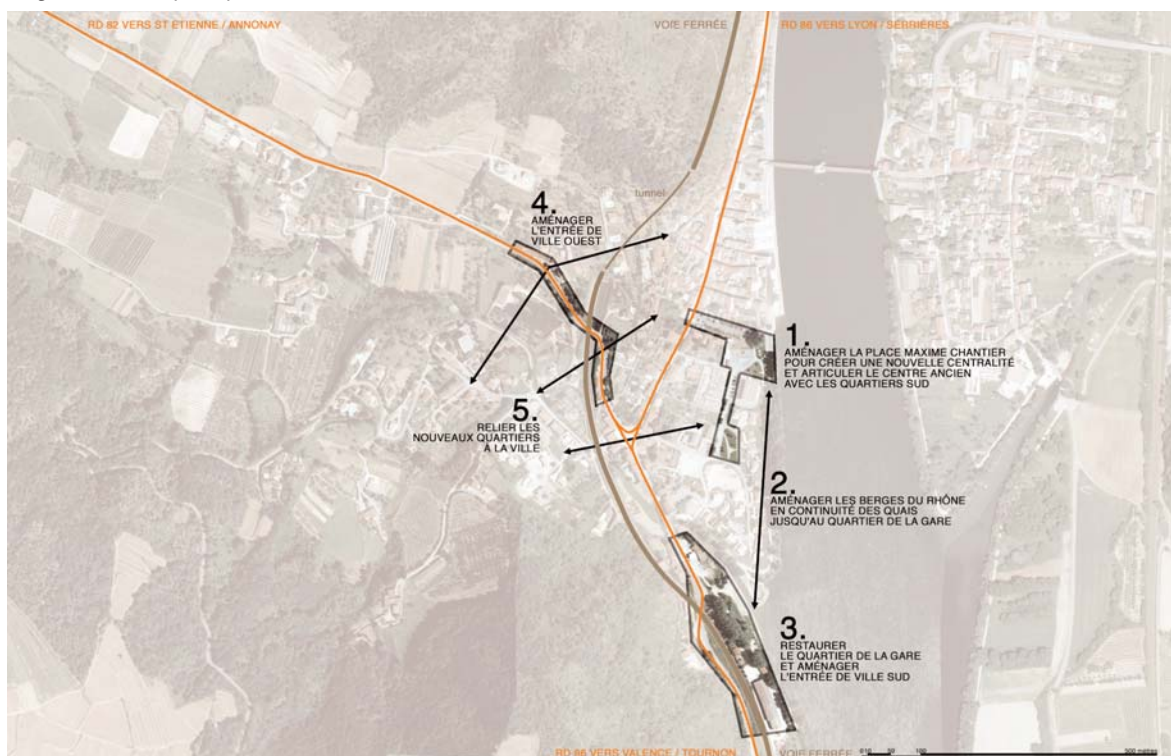
Le CAUE accompagne la commune d'Andance depuis plusieurs années. Le suivi du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en cours d'achèvement, a permis de planifier l'aménagement d'un quartier nouveau au nord du territoire communal. Ce projet a fait l'objet d'une étude de conception urbaine spécifique intégrant des objectifs en matière de qualité environnementale. La commune est étroitement associée à la communauté de communes Rhône-Valloire qui encourage ce type de démarche, notamment dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH).

La commune d'Andance a souhaité poursuivre la réflexion en matière d'aménagement urbain sur le centre ville. Une première phase d'analyse des espaces publics a été réalisée par le CAUE permettant d'identifier les enjeux et les urgences d'intervention. Ce diagnostic fut complété d'un inventaire des bâtiments communaux pour anticiper les possibilités de réorganisation des services. Plusieurs études de faisabilité ont été réalisées, notamment concernant le restaurant scolaire, l'aménagement de bâtiments désaffectés sur les quais et la requalification d'une usine sur le quartier de la gare.

Le groupe scolaire



Diagnostic des espaces publics



Ce travail de diagnostic urbain et architectural permet aujourd'hui à la commune d'esquisser une structuration sur le long terme des études et travaux à envisager. L'accompagnement du CAUE rentrera prochainement dans des phases plus opérationnelles, en particulier par la programmation et l'organisation d'une consultation pour la construction du restaurant scolaire et l'aménagement des quais et rives du Rhône dans le cadre du projet de halte fluviale.

Étude de faisabilité pour l'implantation du restaurant scolaire



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX CHÊNES

Extension du gymnase

La Communauté de communes des 2 Chênes comprend les communes de Saint-Georges-les-Bains et de Charmes-sur-Rhône. Ses compétences l'ont conduite à assurer la gestion et l'aménagement d'un complexe sportif sur la commune de Charmes-sur-Rhône rassemblant un stade de football, un gymnase, des terrains de tennis, un boulodrome couvert ainsi qu'une salle d'activité et des fêtes. À ceci s'ajoute un vaste tènement foncier inoccupé permettant au complexe de se développer.

La Communauté de communes a fait appel au CAUE pour l'accompagner dans des travaux d'aménagement en trois tranches, comprenant l'extension du gymnase existant, l'installation d'un dojo et d'une salle de danse rythmique et enfin l'aménagement des espaces disponibles, le contenu exact du programme n'étant pas encore déterminé.

Si cet enchaînement des projets est évident concernant les travaux, il nécessite au contraire en termes d'études une approche prospective qui définit d'abord les grandes orientations en matière d'aménagement urbain (nature des équipements, circulation et connexions aux quartiers périphériques...) et ensuite les modalités de réalisation des différentes interventions. Cette approche en amont de définition du projet urbain est d'autant plus importante que le site est implanté dans un secteur de mutation (urbanisation de la plaine agricole) et que la commune de Charmes-sur-Rhône élabore actuellement un nouveau document d'urbanisme.

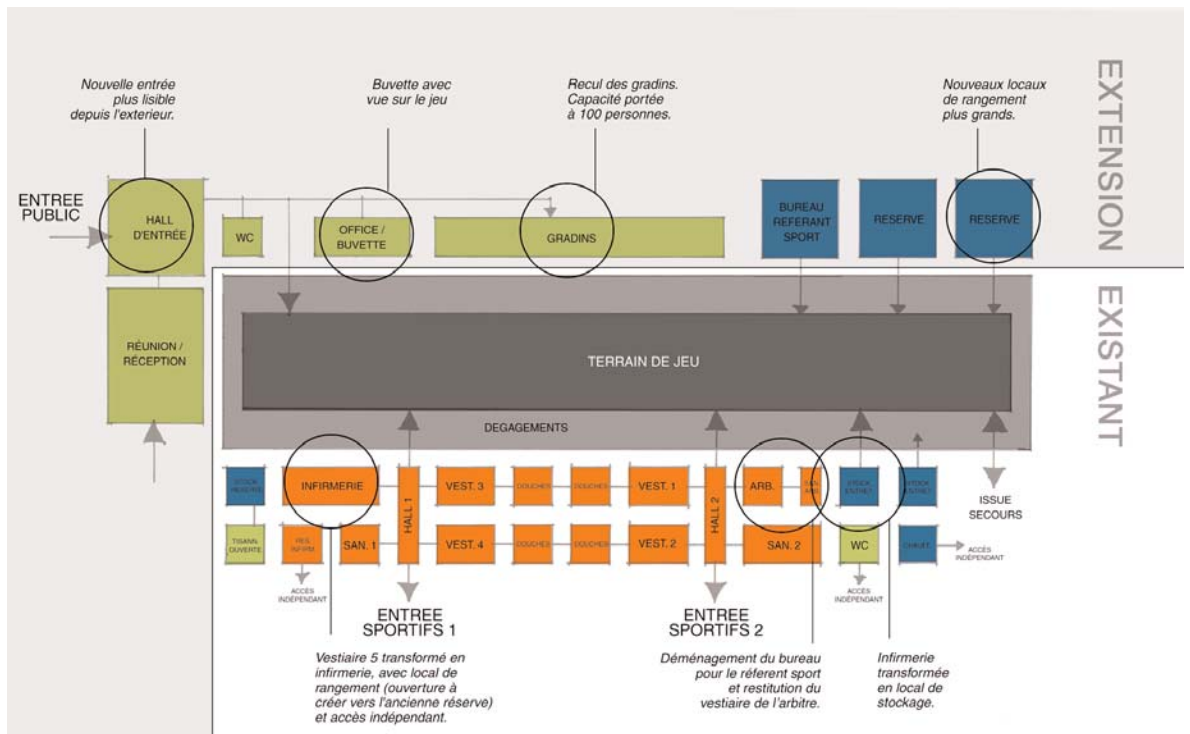
Principes d'organisation des voiries



Dans ce sens, le CAUE a proposé à la Communauté de communes de commander une étude de conception urbaine en amont de la conception de l'extension du gymnase. Cette étude préalable a été intégrée à la mission de maîtrise d'œuvre, permettant aux concepteurs d'appréhender le projet de l'échelle urbaine à l'échelle architecturale.



Organigramme fonctionnel du gymnase en phase de programmation



VESSEaux

Projet d'école et de mairie : une opération à tiroirs

L'école publique de la commune de Vesseaux est scindée en deux parties attenantes.

À l'origine, les écoles publiques étaient regroupées dans un vaste bâtiment comprenant, outre les écoles, les logements des enseignants. Ce bâtiment à la volumétrie imposante est fortement visible depuis la route départementale 104 et reste un immeuble très identitaire de la commune.

Aujourd'hui, une école maternelle a été construite sur un terrain attenant à l'ancien groupe scolaire, lequel n'est plus occupé que par l'école primaire.

Le principe est de libérer entièrement cet ancien groupe scolaire afin d'y aménager la mairie et ses services (les locaux actuels étant trop petits et mal adaptés, en particulier pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite).

Une école primaire et une cantine seront construites en continuité de la maternelle pour créer un groupe scolaire neuf et plus adapté aux besoins actuels, en particulier en termes d'éco-construction et d'éco-gestion.

Le contexte urbain est favorable car la commune de Vesseaux a la chance de bien maîtriser le foncier pour la réalisation de ses projets. Elle dispose également de stationnements et d'espaces publics existants suffisants pour assurer la distribution et le bon fonctionnement des écoles.

La traversée du centre bourg (départementale 104) est en cours d'achèvement de travaux de réhabilitation et de sécurisation, ce qui accentue l'aspect favorable du contexte urbain.

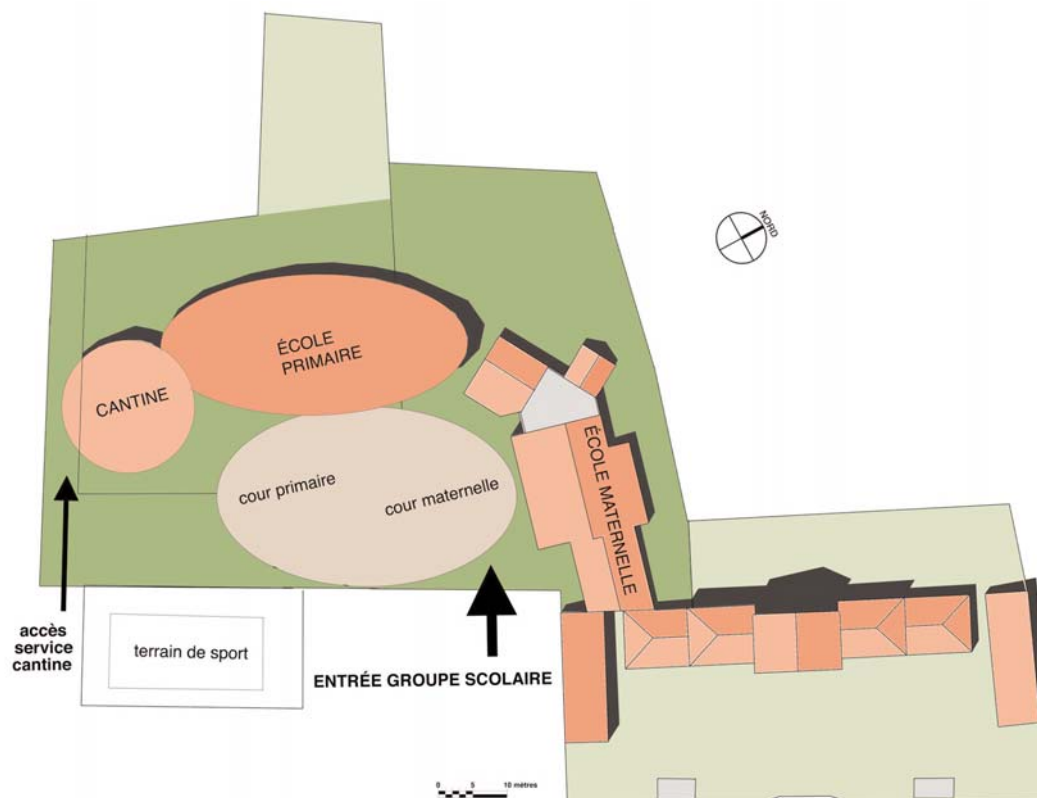
Le CAUE de l'Ardèche a accompagné la commune de Vesseaux pour la mise en place de cette réflexion et pour la mise en œuvre de son projet d'école.

La mission du CAUE de l'Ardèche s'est à ce jour réalisée comme suit :

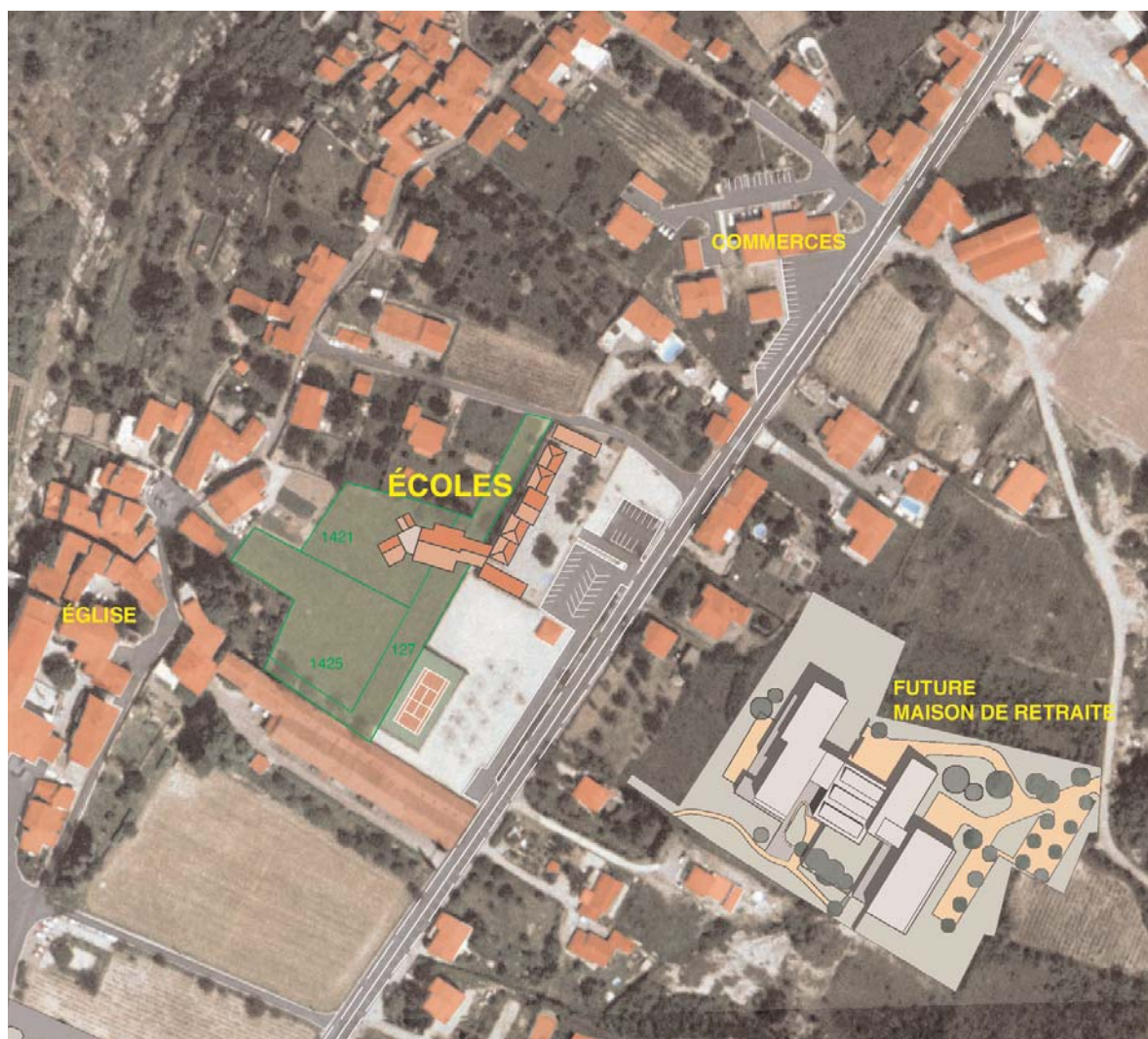
- **Analyse fonctionnelle** des deux écoles, définition des nouveaux besoins liés au regroupement.
- **Étude de faisabilité** des différentes possibilités d'aménagement ou de construction et **dossier financier d'aide à la décision** pour chaque tranche.
- **Programmation** pour le projet d'école primaire.
- Accompagnement pour la **consultation de la maîtrise d'œuvre**.

La nouvelle école maternelle





État du futur centre village avec ses nouveaux équipements (groupe scolaire et maison de retraite)



SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

Une acquisition foncière permettant la réorganisation du centre bourg

Les locaux abritant la mairie actuelle de Saint-André-de-Cruzières, au rez-de-chaussée d'un immeuble sur deux niveaux, sont trop petits. Ils sont composés d'un accueil/secrétariat trop étroit et d'une grande salle servant de salle du conseil, de bureau du maire, de salle des adjoints et de rangement. Quelques annexes non éclairées complètent l'ensemble.

Le rez-de-chaussée est également occupé par un petit magasin de tabac et journaux. L'étage de l'immeuble abrite des logements communaux locatifs.

La commune a eu l'opportunité d'acheter un ensemble de deux immeubles et d'un vaste terrain situé en face de l'actuelle mairie, en plein cœur du village. Cette opportunité présente plusieurs intérêts pour la commune :

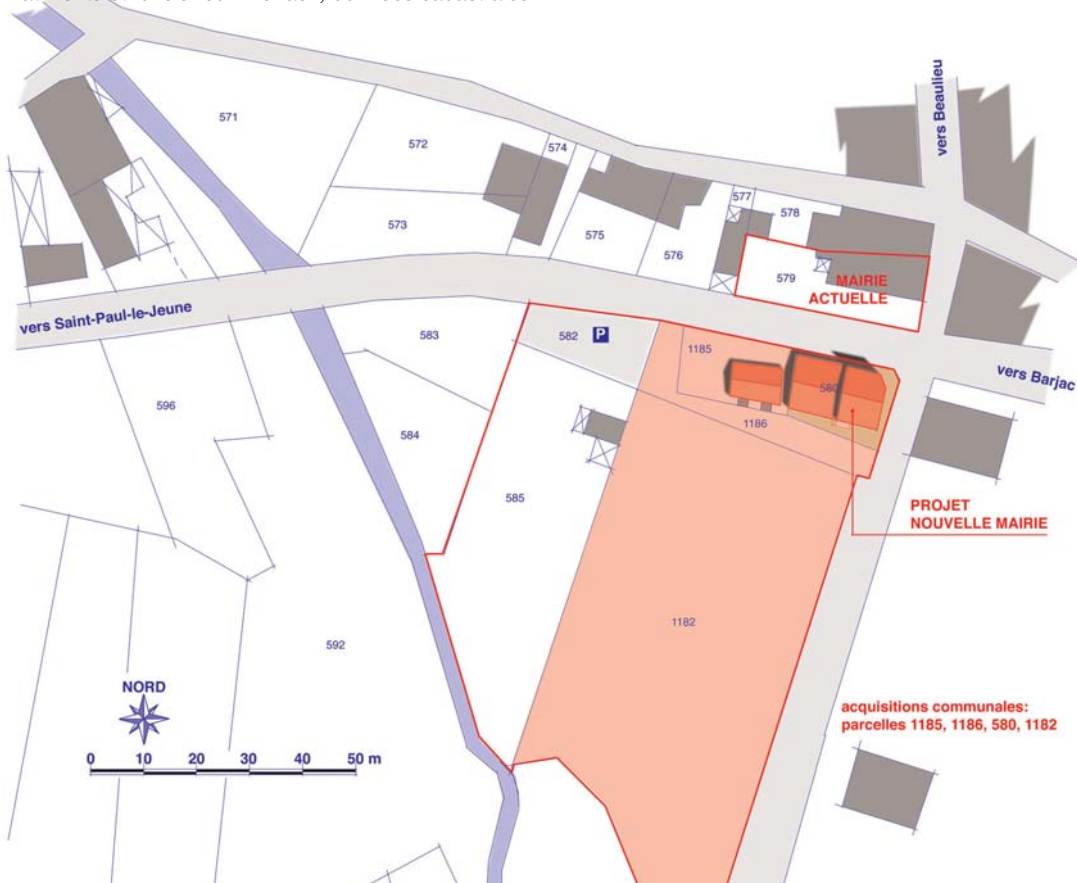
- Un des deux immeubles présente une surface confortable pour l'installation de la nouvelle mairie.
- Le deuxième immeuble peut être mis à disposition d'une activité commerciale ou de service pour le bien de la collectivité.
- Le vaste terrain est attenant au parc communal existant (jeux et stationnement) et permet à la commune de maîtriser un tènement foncier vital en cœur de village.
- Une partie de ce terrain est bien placée pour la réalisation de la station d'épuration du village (partie basse du terrain).
- Sur un plus long terme l'actuelle mairie peut également être affectée à une activité commerciale (restaurant avec terrasse extérieure) ou de service.

Cet ensemble de projets, sur le court et le long terme, va permettre de redynamiser le centre du village, en retrouvant des activités de proximité. La future mairie reste bien située et offrira les espaces nécessaires à son bon fonctionnement.

Le CAUE de l'Ardèche a accompagné la commune de Saint-André-de-Cruzières en réalisant une étude de faisabilité de l'opération de déménagement de la mairie (organisation fonctionnelle du nouveau bâtiment et évaluation des coûts de réalisation).

Ensuite le CAUE a rédigé le programme de réalisation de l'équipement et a accompagné la commune dans l'organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Bâtiments et foncier communaux, données cadastrales



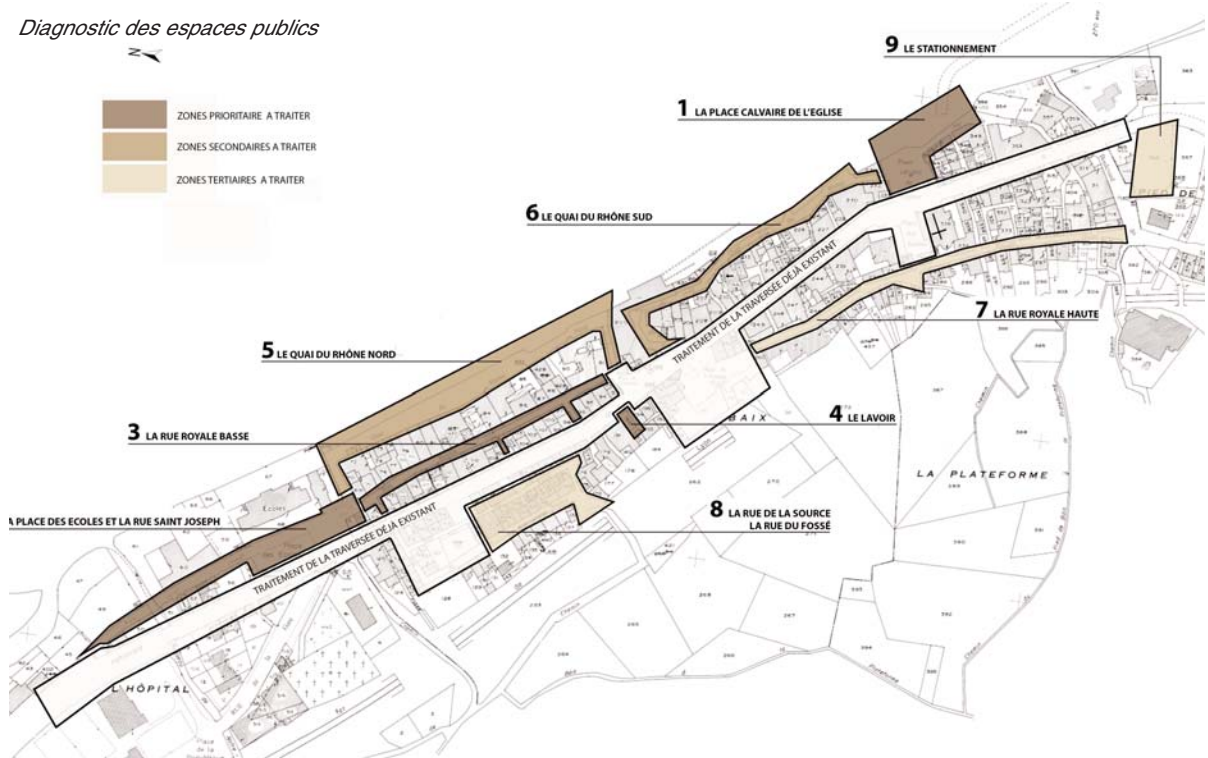
BAIX

Mise en valeur des espaces publics

La commune de Baix, située dans la vallée du Rhône, a réalisé d'importants travaux d'aménagement de la traversée du bourg par la RD 86. Les accès aux garages et les circulations piétonnes ont été sécurisés et plusieurs démolitions ont permis de créer des placettes latérales à la traversée et d'optimiser le stationnement.

La commune souhaite aujourd'hui poursuivre ce travail par la mise en valeur des autres espaces publics du village. Le CAUE a réalisé un diagnostic de l'ensemble des espaces publics pour identifier les enjeux de ces aménagements ainsi que les priorités d'action. Ce travail a permis d'esquisser, espace par espace, les grands éléments de programme à intégrer et d'avoir une première approche financière des investissements.

Diagnostic des espaces publics



État actuel des quais



Aujourd'hui, la priorité communale se porte sur l'aménagement des berges et quais du Rhône. En effet, la commune est située sur les rives de l'ancien lit du Rhône et ce lieu constitue un témoignage historique de la relation qu'entretenait un village de rive avec le fleuve. Cette spécificité présente un intérêt patrimonial indéniable et propose un espace d'une grande qualité, à l'écart de la traversée, mais malheureusement méconnu car non aménagé et peu visible.

Le CAUE poursuivra donc l'accompagnement de la commune par la programmation de l'aménagement des rives du Rhône en vue de la consultation d'une équipe de paysagistes.

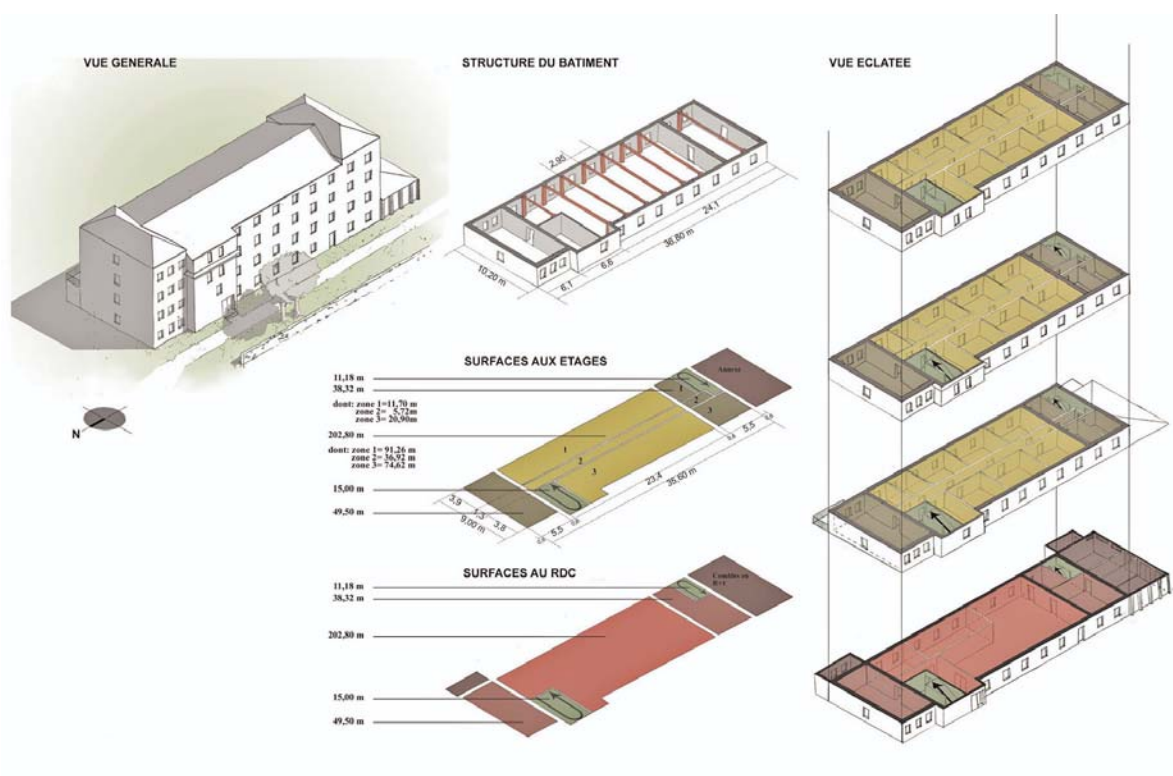
LALOUVESC

Reconversion d'une ancienne colonie de vacances

La commune de Lalouvesc a récemment acquis une ancienne colonie de vacances. Ce bâtiment d'une surface de près de 1200 m² constitue un élément architectural majeur de la commune, tant par son impact sur la silhouette du village que par le témoignage historique des activités touristiques. Il est installé à côté d'une nouvelle maison de retraite, et la commune a naturellement imaginé restructurer l'édifice en logements locatifs en particulier à l'intention de personnes du troisième âge susceptibles d'être intéressées par les services de la maison de retraite mais souhaitant conserver une certaine autonomie.

La commune a sollicité le CAUE pour vérifier la faisabilité du projet. Le diagnostic a permis de constater le bon état structurel du bâtiment mais également d'observer de fortes contraintes en matière d'aménagement, en particulier concernant les circulations internes. Le rez-de-chaussée offre un potentiel d'aménagement en salle communale ou en stationnement clos. Enfin, l'aménagement des espaces publics constitue un aspect important du projet, notamment avec la possibilité d'intégrer de petits jardins individuels laissés à la libre utilisation des résidents.

Organisation générale de l'état actuel du bâtiment



Prégnance du bâtiment dans les perceptions lointaines du village



LA PARTICIPATION DU CAUE AUX JURYS DE CONCOURS

- BEAUCHASTEL - cité CNR Sud

Concours sur esquisse pour la construction de 12 logements en accession PSLA et de 26 logements en location type PLUS.

Maîtrise d'ouvrage : Vivarais Habitat,
Lauréat : Cabinet 3A au Teil d'Ardèche.

- PRIVAS

Concours de maîtrise d'œuvre (marché négocié) pour un foyer d'accueil médicalisé.

Maîtrise d'ouvrage : Vivarais Habitat
Lauréat : Désignation du lauréat fin juin 2009.

- SAINT-PRIVAT

Concours de maîtrise d'œuvre (sélection sur compétences, références et moyens) pour le projet d'extension et de restructuration de la résidence de personnes âgées du Charnivet à Saint-Privat.

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Saint-Privat, assistance à maîtrise d'ouvrage DDE 07 / service habitat et construction/constructions publiques.
Lauréat : Cabinet Bancilhon à Aubenas.

- MARCOLS-LES-EAUX

Concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de la maison de retraite « Camous Salomon » de Marcols-les-Eaux en vue du choix de trois cabinets d'architecture admis à présenter un projet.

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Marcols-les-Eaux, assistance à maîtrise d'ouvrage DDE 07 / service habitat et construction/constructions publiques.
Lauréat : Cabinet Cuhe associé au cabinet Dessus à Privas.

LA PARTICIPATION DU CAUE AUX JURYS D'APPEL À PROJET

ARDÈCHE MÉRIDIONNALE ET FIBOIS

Appel à projets Bois, ouvert aux collectivités qui élaborent un projet de construction en bois. Le jury a émis un avis préalable au choix des candidats, établi par le comité de pilotage du Pays Ardèche méridionale.

Projets candidats :

Salle multiactivités à Jaujac – Venturini et Bancilhon architectes
Halle couverte à Coucouron - Bancilhon architectes
Bibliothèque à Vallon-pont-d'Arc – Patrick Rabier architecte
Salle polyvalente de Valgorge – Pascale Guillet architecte.

RETOUR SUR PROJET

Commune de Champagne

Le rôle de conseil du CAUE auprès des collectivités se situe en amont de la commande d'études urbaines ou de missions de maîtrise d'œuvre. Il s'agit de guider les collectivités dans la définition de leur projet, l'étude de leur faisabilité et le déroulement d'une consultation de bureaux d'études. Cependant, il est toujours intéressant de suivre l'avancement de ces projets, lors de leur conception et de leur réalisation.

Le projet d'aménagement du cours des Champenois est le résultat d'un long processus de collaboration du CAUE avec la commune de Champagne et la communauté de communes Rhône-Valloire. Ce projet fait suite à la mise en place d'un PLU et à la réalisation d'une étude de restructuration des espaces publics. Ensuite, une équipe d'urbanistes a travaillé à la formalisation du plan masse, permettant alors aux architectes de concevoir les bâtiments. Les travaux en cours permettent aujourd'hui d'appréhender en grandeur nature le projet et voir la qualité du résultat d'études urbaines croisant l'ensemble des échelles du projet urbain.

Historique du projet urbain :

- 2001 : Démarrage de l'étude PLU (BE BEAUR)
- 2003 à 2004 : Étude de hiérarchisation des voies et des espaces publics (Audubert et Gaydou architectes programmistes)
- 2004 : Enquête publique du PLU
- 2006 : Projet de conception urbaine du Cours des champenois (atelier éO architectes urbanistes) : définition du plan masse et préconisations architecturales
- 2007 : Étude de conception des bâtiments : crèche intercommunale (Luc Bouland architecte) et logements locatifs (Habitat Dauphinois – Archipolis architectes)
- 2008 : Démarrage des travaux des bâtiments
- 2009 : Étude de conception des espaces publics, projet en cours (Isabelle et Jean-Marie Gaglione architectes paysagistes)

Visite de chantier avec les élus, la crèche à ossature bois, mars 2009



Visite de chantier avec les élus, les stationnements en sous-sol des logements, mars 2009



Le cours des Champenois, mai 2009



Traitement des façades de la crèche, mai 2009



ÉDITION 2008 DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

La cérémonie de remise des prix de l'édition 2007 s'est déroulée sous le signe de l'arbre avec la tenue d'une conférence de Caroline Mollie Stefulesco sur la place de l'arbre dans la ville.

Professionnelle du monde du paysage, elle travaille depuis 1979 dans l'équipe de la mission du paysage où elle a la charge du programme « l'arbre dans le paysage » qui se traduit par une multitude d'initiatives : élagage doux, lutte contre les maladies, programme de recherche, protection juridique, recueil des histoires et des savoirs, notamment sur les arbres remarquables.

Devant une assemblée attentive, Caroline Mollie Stefulesco a articulé son propos autour de l'idée d'agrément en opposition à l'utilisation en décor du végétal. Au cours de cet exposé, elle a laissé transparaître sa sensibilité à l'ambiance des lieux avant d'aborder la question du temps dans les aménagements arborés. Un aménagement réussi doit-il fonctionner immédiatement ou gagne-t-il à se construire progressivement au rythme de la croissance des végétaux? Les capacités techniques permettent de tout envisager mais qu'en est-il de l'adaptation au lieu, de l'appropriation de l'espace par ses usagers?

Pour son édition 2008, le concours départemental « fleurissement paysage et cadre de vie » a rassemblé 47 communes issues de tous les secteurs du département.

Au cours de l'été, le jury s'est déplacé depuis Saint-Jacques-d'Atticieux jusqu'à Saint-Martin-d'Ardèche, et de Lanarce à la rive droite du Rhône où les communes sont toujours nombreuses à participer.

Il convient de relever la participation des nouvelles communes qui se sont engagées dans la démarche : Fabras, Vogüe, Saint-Joseph-des-Bancs, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Jacques d'Atticieux, Touloud, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Cierge-sous-le-Cheylard.

L'année a également été marquée par plusieurs journées de formation et visites.

Au niveau départemental, le CAUE a organisé à l'automne une journée de visite et d'échange d'expériences à destination des élus et des techniciens des espaces verts. Les participants ont apprécié le Jardin Zen d'Eric BORJA à Beaumont Montoux avant de visiter les espaces verts de la ville de Valence et d'échanger avec leurs responsables.

Le jardin Zen d'Érik BORJA

Créé en 1976, ce jardin Zen s'étend sur trois hectares. Jardin de thé et de promenade parcouru par un ruisseau qui alimente cascades et fontaines, jardin de méditation et jardin méditerranéen, verger et potager, arboretum et bambouseraie se succèdent pour le plus grand plaisir des yeux. Ce jardin a obtenu le label «jardin remarquable».

Les espaces verts de la ville de Valence

La ville a joué la carte du végétal en mettant au point dès 1996 un plan de fleurissement pour l'ensemble de ses quartiers. Elle gère 230 hectares d'espaces verts soit 10% de sa surface totale. La ville est dotée de 7 parcs dont le plus prestigieux est le parc Juvet qui compte 700 arbres rares. Cette réflexion d'ensemble a très rapidement été récompensée par une première fleur en 1997, puis une seconde en 1998. Aujourd'hui, Valence compte parmi les 200 villes classées 4 fleurs.

D'autres formations ont également réuni les élus, techniciens et membres du jury, à l'échelle régionale :

Une journée au RATHO (Centre de techniques horticoles de Rhône-Alpes) à Brindas, a rassemblé, à l'initiative de la Région Rhône-Alpes, plus de 200 personnes des différents départements pour une formation sur les techniques de fleurissement.

Ce centre est un banc d'essai pour un fleurissement de qualité. Il s'intéresse notamment à la protection biologique intégrée en horticulture, à la gestion des intrants et de l'eau en horticulture

raisonnée. Il travaille également sur la végétalisation des toitures terrasses et sur la lutte raisonnée en pépinière hors sol.

Co-organisée par la Région Rhône-Alpes, l'Agence touristique départementale Savoie Mont-Blanc et le jury départemental de l'Ardèche, une journée consacrée à la formation des membres des jurys départementaux s'est tenue à Cognin. L'objectif de cette action est d'harmoniser les critères d'appréciation pour l'ensemble des jurys. La prise en compte de l'environnement, la participation du public et de nombreux acteurs, la recherche d'une cohérence dans les projets de fleurissement sont des critères dont la prise en compte n'est pas encore effective partout, aussi semblait-il important que les jurys se rencontrent afin d'échanger et de s'accorder sur ces thématiques.

Enfin au niveau national, l'année a été marquée par la convention entre le Conseil national des villes et villages fleuris et la Fédération nationale des CAUE.

Une journée d'information et d'échanges, ouverte aux responsables techniques des CAUE et aux animateurs départementaux et régionaux des concours villes et villages fleuris, s'est tenue à Paris le 9 octobre 2008. Intitulée « Le fleurissement, un acte d'aménagement » cette journée visait à renforcer les collaborations entre CAUE et jurys locaux des concours villes et villages fleuris, en faveur de politiques globales de développement durable, de qualification des espaces publics et de valorisation du cadre de vie. Le CAUE de l'Ardèche, qui est l'un des deux seuls CAUE en France à assurer l'organisation et l'animation du concours départemental du fleurissement, fait figure de précurseur en la matière.



Remise des prix du concours 2007



Conférence de Caroline Mollie Stefulesco



Visite du jury des villages fleuris



Ce jury est composé de techniciens d'espaces verts, de responsables du tourisme et d'amateurs éclairés.

Sous la conduite de Ghislaine Magnier du CAUE, le jury départemental du concours des villes et villages fleuris a fait une halte dans le village lundi matin. Il s'agit d'une opération menée pour le compte du conseil général.

Le jury ne s'attache pas uniquement aux fleurs mais à l'ensemble du cadre de vie de la commune. D'ailleurs la présence de techniciens fait qu'au-delà du jugement, des conseils éclairés peuvent être donnés.

La remise des prix se fera en février 2009. □

FORMER
LES ÉLUS
ET LES
PROFESSIONNELS

PROGRAMME DE FORMATION

“Urbanisme durable en Ardèche : des enjeux aux outils”

En réponse aux nombreuses sollicitations des nouvelles équipes municipales, le CAUE a engagé en partenariat avec les Pays Ardèche méridionale, Ardèche verte, VALDAC, et le PNR, un cycle de formation dont le point de départ a été la rencontre départementale organisée à Lyas le 4 décembre 2008.

Cette première session a connu un vif succès avec plus de 120 participants. Durant cette journée, les principaux acteurs institutionnels (DDE, Conseil général, Chambre d'agriculture) ont pu présenter leur vision d'un urbanisme durable en Ardèche et leurs interventions en la matière. La DDE a ainsi présenté l'analyse de la consommation foncière dans le département ainsi que le nouveau Porter à Connaissance (PAC) qu'elle propose aux collectivités pour les accompagner dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. L'après-midi de cette rencontre départementale a permis d'aborder des expériences de projets conduits à différentes échelles, notamment au travers de la présentation du SCOT des Rives du Rhône, du PLU intercommunal de Prayssas (47), et de la démarche de projet lancée par la municipalité de Champagne autour de son PLU.

Ce programme de formation se poursuit en 2009 et 2010 par des rencontres territoriales dont les thématiques ont été définies à partir d'un questionnaire envoyé aux collectivités du département.

L'intégralité des supports de cette rencontre et des sessions 2009 est disponible sur le site Internet du CAUE.

Le programme de la journée de rencontre départementale

URBANISME DURABLE EN ARDÈCHE
des enjeux aux outils
rencontre départementale
jeudi 04 décembre 2008 à Lyas

Cette journée propose un temps d'échange d'expériences et de débat sur l'urbanisme et l'aménagement durables. Elle s'inscrit dans le cadre d'un cycle de formation pour les élus et le personnel des collectivités.

Logos: VALDAC, Ardèche verte, Le pays de l'Ardèche méridionale, CAUE de l'Ardèche, Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Programme

Ce premier rendez-vous propose d'analyser les enjeux de l'aménagement en Ardèche et de présenter les outils pouvant être mobilisés aux différentes échelles du territoire.

du 04 décembre 2008 - Lyas, salle de la Neuve

Animateur de la journée : Emmanuel FOLLE, Urban PACSE - TERRITORIALIS - CERNADOCH

9h00 Accueil des participants

9h30 Ouverture de la journée

Contexte et objectifs de la rencontre et du cycle de formation

10h00 Les enjeux d'aménagement en Ardèche

DDE de l'Ardèche
Patrice BERNQUIN
Responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement

Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
Périm FABRE
Élu responsable du département valorisation des espaces
Gilles MARTINEAU
Chargé de mission aménagement et urbanisme

Conseil général de l'Ardèche
François VENNIN
Directeur général adjoint développement

13h30 La mobilisation des outils opérationnels

SCOT des Rives du Rhône
Cédric LE JEUNE
Chef de projet du SCOT des Rives du Rhône

PLU intercommunal de la communauté de communes du canton de Prayssas (47)
Philippe MILLASSEAU
Architecte-urbaniste

Commune de Champagne (07), aménagement du Cours des Champenois
Philippe DELAPLACETTE
Maire de Champagne
Bernard JAY et Laurette LAGRANGE
Atelier Es

Synthèse des débats

16h15 Présentation du cycle de formation

Contenu et déroulement des actions proposées en 2009

16h30 Clôture de la journée

Logos: VALDAC, Ardèche verte, Le pays de l'Ardèche méridionale, CAUE de l'Ardèche, Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, Rhône-Alpes ardèche.

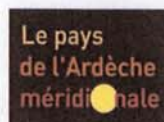


CAUE de l'Ardèche
Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
Pays de l'Ardèche Méridionale
Pays Ardèche Verte
CDRA VALDAC

Programme de formation

URBANISME DURABLE EN ARDECHE *des enjeux aux outils*

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION



PREAMBULE

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public » (Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977).

« Le Maître d'ouvrage est la personne morale [...] pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre » (Loi Maîtrise d'Ouvrage Publique du 12 juillet 1985).

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION

ENTRE :

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche, ci-après dénommé CAUE,
Représenté par son Président M. Jean-Claude TOURNAYRE agissant en cette qualité,

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, ci-après dénommé PNR,
Représenté par son Président M. Franck BRECHON agissant en cette qualité,

Le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale, ci-après dénommé SYMPAM,
Représenté par son Président M. Georges FANGIER agissant en cette qualité,

Le Syndicat Mixte Ardèche Verte,
Représenté par son Président M. Olivier DUSSOPT agissant en cette qualité,

Le CDRA Valence Drôme Ardèche Centre ci-après dénommé VALDAC,
Représenté par son Président M. Pierre-Antoine LANDEL agissant en cette qualité,

Collectivement désignés dans la présente convention : « les Partenaires »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PARTENARIAT

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation aux enjeux et outils relatifs à l'urbanisme durable en Ardèche.

La coopération instaurée entre les Partenaires permettra de développer ce cycle de formation en démultipliant les sessions de formation au plus près de chacun des territoires, et en veillant à une adaptation des propos et des présentations d'expérience aux spécificités des secteurs concernés.

1. **Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche** est un organisme d'utilité publique à but non lucratif.

Créé par la loi sur l'architecture de 1977, il est chargé de promouvoir les politiques qualitatives relatives à l'architecture, l'aménagement, le développement, l'urbanisme au travers notamment de l'exercice de ses missions de conseil et d'aide à la décision auprès des collectivités.

Parmi les quatre missions fondamentales qui lui sont dévolues par la loi, figure la formation des Elus et des Professionnels sur ces thématiques.

Mis en place par le Conseil Général de l'Ardèche en 1978, le CAUE est investi d'une mission de service public sur l'ensemble du territoire départemental.

2. **Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche** officialisé par décret en date du 9 avril 2001 est un territoire de projet, conformément à la loi n° 93-24 sur la protection et la mise en valeur des paysages. Ce projet est exprimé au travers de sa Charte qui précise les engagements des collectivités concernées. Il a été créé sur un territoire qui présente des patrimoines architecturaux et paysagers diversifiés d'une très haute qualité sur toute son étendue qui constituent un atout majeur de développement.

Par conséquent, à travers sa Charte constitutive et dans une démarche durable de son territoire, le Parc s'attache notamment à préserver et valoriser la richesse patrimoniale, paysagère et architecturale.

Ainsi, le PNR est particulièrement attentif :

- en matière d'urbanisme : au respect des formes urbaines spécifiques à chaque entité, à la limitation du mitage et à la recherche d'expansion "en greffe" des villages et hameaux ;
- en matière d'architecture : à l'implantation des constructions et à l'adaptation à la pente, à ce que la volumétrie et l'orientation des façades et toitures soient coordonnées avec l'existant et au rapport des "pleins" et des "vides", couleurs et matériaux, à l'utilisation des matériaux....
- en matière d'environnement : à la valorisation des paysages, à l'intégration des aménagements, à la gestion des ressources et la protection des espaces naturels et de leur biodiversité.

3. **Les territoires : Ardèche Méridionale, Ardèche Verte et VALDAC**

Le pays Ardèche méridionale, le pays Ardèche verte et le CDRA VALDAC sont des outils essentiels au bon développement de leur territoire respectif, offrant chacun des diversités d'espaces, de populations et de ressources.

Ces structures s'attachent à contribuer à un aménagement et une gestion équilibrés et durables du territoire.

Elles veillent à favoriser la maîtrise de l'espace et son devenir dans toutes ses composantes et utilisations (espaces résidentiels et économiques, agricoles, touristiques), condition sine qua non d'un développement maîtrisé.

Pour créer les conditions d'un territoire économique compétitif et d'un développement durable, et viser l'objectif d'une occupation raisonnée des espaces, elles se doivent également d'être un outil de sensibilisation de l'ensemble des acteurs et collectivités à cet enjeu,

Les enjeux essentiels en matière d'aménagement et d'urbanisme sont donc les suivants :

- Maîtriser et structurer le développement résidentiel
- Maîtriser les impacts environnementaux et préserver la valeur paysagère du territoire
- Améliorer l'accès des populations au logement et aux services

LA COOPERATION DES PARTENAIRES

La mise en œuvre d'un programme de formation « urbanisme durable en Ardèche » s'inscrit donc dans cet objectif commun à l'ensemble des Partenaires d'accompagner les collectivités vers un urbanisme et des aménagements durables et de qualité en les sensibilisant aux enjeux du projet urbain et en les informant sur les outils existants.

Considérant l'intérêt porté par l'ensemble des partenaires à la sensibilisation aux enjeux et outils d'un urbanisme durable en Ardèche, et au vu de l'attente exprimée par les Elus en la matière, les Partenaires ont décidé de mutualiser leurs moyens afin de décliner sur l'ensemble des territoires ardéchois des sessions de sensibilisation destinées aux Elus et à leurs services, et de répondre plus largement et de façon plus spécifique aux attentes des Collectivités.

Ainsi, les rencontres proposées dans ce cycle de formation seront territorialisées, prenant en compte le contexte local et s'appuyant sur des expériences particulièrement adaptées.

ARTICLE 2 – OBJET DU PROGRAMME DE SENSIBILISATION

Il s'agit d'organiser un cycle de formation/sensibilisation sur les questions d'aménagement et d'urbanisme durables à destination des élus locaux et de leurs services :

- Partager les valeurs d'un urbanisme durable et de qualité.

Faciliter pour les communes l'intégration dans leur projet de développement des préoccupations de préservation des paysages, de protection de l'environnement, de répartition des activités, de lutte contre le mitage et l'étalement urbain et de maintien des espaces agricoles, etc.. Cette réflexion doit permettre d'améliorer l'élaboration ou la révision des documents de planification (PLU, Carte communale ...).

- Sensibiliser sur la portée des textes en matière de planification (loi montagne, lois SRU UH, ...) ainsi que sur les outils financiers et de maîtrise foncière.

- Travailler sur la relation entre les communes et leurs attentes vis-à-vis des bureaux d'étude :

- Enjeu de l'accompagnement des communes à travers notamment la rédaction des cahiers des charges ;
- Nécessité d'une réflexion pluridisciplinaire en fonction de cahiers des charges étoffés.

- **Sensibiliser sur les enjeux environnementaux** (paysage et forme urbaine, gestion et consommation de l'espace, protection des terres agricoles, maintien de la biodiversité, maîtrise de l'énergie, réseaux...).
- **Faciliter la mise en œuvre des projets d'aménagement** des communes et EPCI :
 - Améliorer la connaissance et l'utilisation, par les élus et techniciens des communes et EPCI, des outils mobilisables pour mettre en œuvre leurs politiques ou projets d'aménagement ;
 - Former et sensibiliser les élus à la problématique, non seulement de la qualité de l'urbanisation, avec exemples à l'appui, mais aussi des montages d'opérations (approche de l'urbanisme opérationnel)
- **Maîtriser les procédures** de passation des marchés et appréhender la définition des besoins du maître d'ouvrage dans les programmes et cahiers des charges, pièces maîtresses d'un projet de qualité.

ARTICLE 3 - CONTENU ET DEROULEMENT DU PROGRAMME DE SENSIBILISATION

Structure générale du programme de formation

Le programme sera lancé le **4 décembre 2008** par une **journée de rencontre à l'échelle départementale** qui permettra d'analyser les enjeux de l'aménagement en Ardèche et de présenter les outils pouvant être mobilisés aux différentes échelles du territoire, notamment au niveau supra communal.

Le cycle de formation s'articulera ensuite autour de rencontres destinées à développer les principales thématiques liées à l'urbanisme et l'aménagement.

La coopération instaurée entre les Partenaires permettra de territorialiser ces différentes sessions, non seulement en les démultipliant, mais aussi en adaptant les propos au regard des enjeux locaux.

Ces sessions territorialisées, dont le programme reste à ajuster, devraient couvrir les thématiques suivantes :

- Les documents d'urbanisme communaux
- Les outils de l'urbanisme opérationnel et les outils financiers
- Autorisations d'urbanisme et qualité architecturale
- Stratégies foncières et montage d'opérations
- Marchés publics et maîtrise d'œuvre : procédures et cahiers des charges
- La prise en compte de l'environnement dans les pratiques d'aménagement (deux réunions qui mettront l'accent sur des problématiques différentes, adaptées aux secteurs à dominante rurale ou urbaine)

Enfin une session spécifique, qui sera dédiée aux bureaux d'étude exerçant sur le territoire, traitera de **l'intégration du développement durable dans les politiques urbaines**

Organisation et animation des rencontres :

Dans son champ de compétence le CAUE assurera l'animation du comité de pilotage et l'organisation de la journée départementale et des réunions de sensibilisation territorialisées.

Il apportera un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique, une neutralité d'approche et un accompagnement dans la durée de l'ensemble de ce cycle de formation.

Il aura en charge la mise en œuvre globale des sessions, en lien avec chacun des territoires concernés pour les sessions territorialisées.

Il mettra au débat du comité de pilotage les éléments suivants qu'il aura en charge d'élaborer :

- ✓ Mise au point méthodologique (contexte, publics visés, outils à mettre en œuvre, etc.)
- ✓ Validation du déroulement des sessions et du calendrier des sessions
- ✓ Validation de l'ordre du jour et des intervenants, des documents de présentation
- ✓ Coordination des intervenants
- ✓ Organisation et animation des réunions
- ✓ Modalités de communication et élaboration des documents d'information
- ✓ Bilan, évaluation des sessions et diffusion des supports de présentation

ARTICLE 4 – MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA CONVENTION

Le CAUE apporte le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire et l'ensemble de son expérience de conseil.

Les partenaires mettront à disposition tous les éléments de connaissance et contribueront au financement de ce programme de formation.

Une convention spécifique sera conclue entre le CAUE et chacun des partenaires afin de décliner l'investissement et les objectifs locaux propres au territoire concerné.

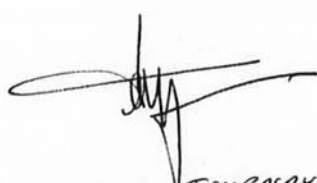
Le suivi, l'application et l'adaptation éventuelle de la présente convention se feront par le biais du Comité de Pilotage qui réunira l'ensemble des structures signataires, en la présence d'au moins un responsable ou référent des services de chaque partenaire.

ARTICLE 5 - DUREE

La présente convention est conclue pour le temps nécessaire à l'accomplissement du programme de formation, soit 24 mois, reconductible en cas de besoin avec l'accord des Partenaires.

Fait à PRIVAS, le 4 décembre 2008

Le Président
du CAUE de l'Ardèche



J.-C. TOUANAYRE

Le Président
du PNR des Monts d'Ardèche



L. LACROIX

Le Président
du Syndicat Mixte du
Pays de l'Ardèche Méridionale



J. DESBATS

Le Président
du Syndicat Mixte
Ardèche Verte



S. DESBATS

Le Président
du CDRA
Valence Drôme Ardèche Centre



P. ALLAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE-VALLOIRE

Cycle de formation “ L’urbanisme et l’habitat ”

La communauté de communes Rhône-Valloire est une intercommunalité bi-départementale de la vallée du Rhône, directement sous l’influence urbaine de l’agglomération lyonnaise. Concernée par l’élaboration du Scot des Rives du Rhône, la communauté de communes dispose depuis peu d’un Programme Local de l’Habitat (PLH), véritable document de programmation de sa politique de logement.

Ces documents de planification et de programmation supra-communaux sont devenus indispensables au regard des dynamiques de mutations observées ces dernières années. Pour accompagner la mobilisation de ces outils par les équipes municipales dans leurs projets d’urbanisme réglementaire (PLU, carte communale) et opérationnel (lotissement, ZAC...), la communauté de communes a souhaité organiser un cycle de formation.

Elle a ainsi sollicité le CAUE de l’Ardèche, en partenariat avec le CAUE de la Drôme, pour l’accompagner dans la définition du programme de ces formations et leur animation auprès des élus. Trois sessions se sont ainsi déroulées entre septembre et novembre 2008, comptant chacune entre 60 et 80 participants.

La première session était consacrée à la planification supra-communautaire, et notamment le projet de SCOT des Rives du Rhône en présence du syndicat mixte portant le SCOT et de la DDE. La seconde session a permis d’aborder le contenu du PLH applicable sur le territoire intercommunal, et ses effets sur les documents d’urbanisme et les opérations d’aménagement. Enfin, la troisième session a présenté deux expériences d’aménagement, la première sur la commune d’Andance et la seconde sur la commune de Beaussemlant.



**Cycle de formation
et de sensibilisation
à l’urbanisme et l’habitat
2008**

INVITATION

3 thèmes

- 1. les cadres supracommunautaires de planification territoriale
(SCOT, Direction Territoriale d’Aménagement DTA)**
- 2. la politique du logement et le PLH**
- 3. la réalisation d’opérations d’aménagements urbains**

3 dates :

- 1- Jeudi 18 septembre à Champagne
- 2- Jeudi 23 octobre à Manthes
- 3- Jeudi 27 novembre à Beaussemlant de 18h à 21h

CAUE de l’Ardèche  Rhône Valloire
communauté de communes

Communauté de communes Rhône Valloire
Le Creux de la Thine - BP 15 - 26 140 ALBON
Tél. 04 75 03 05 36 - Fax 04 75 03 15 96

E-mail : rhone-valloire@ccrv.fr

JOURNÉE D'INFORMATION

CIUP DE VIVIERS

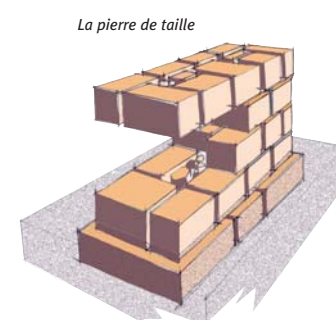
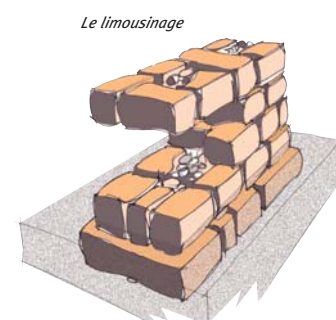
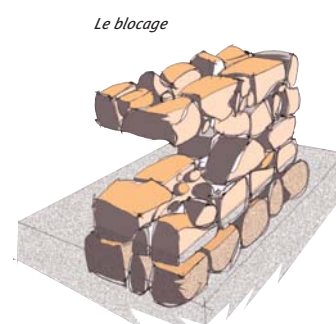
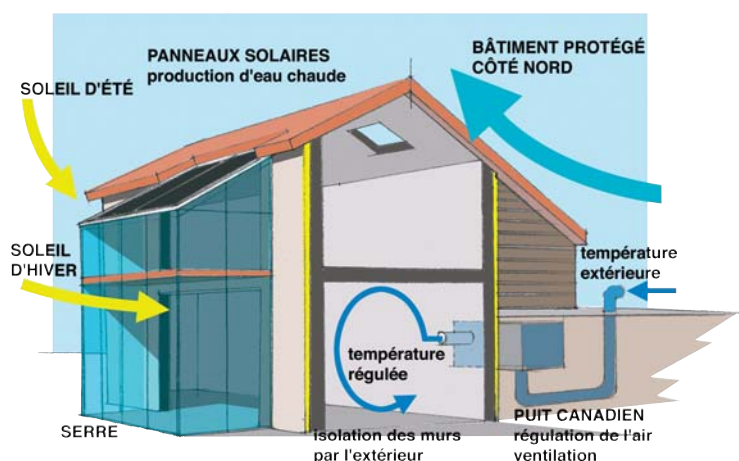
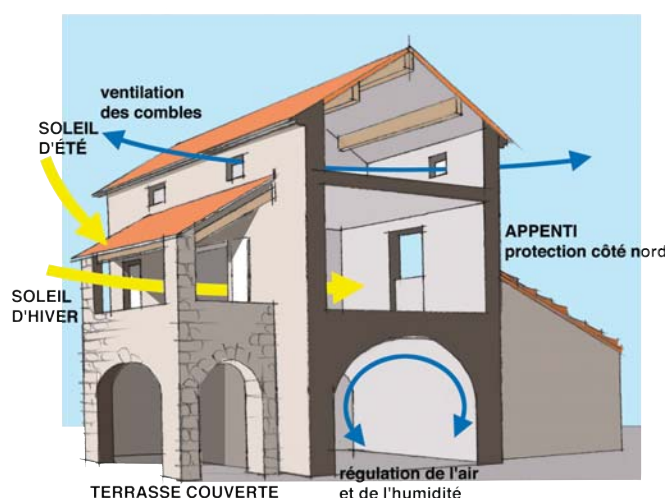
Le petit patrimoine et l'éco-construction

Le Centre InterUniversitaire du Patrimoine de Viviers a pour but de mettre en relation le milieu universitaire (étudiants, enseignants, chercheurs), dans le domaine du patrimoine monumental et du petit patrimoine, avec les réalités du terrain. Pour cela, le CIUP propose :

- Aux universités, une base d'implantation pour des stages, sessions de formation, voyages d'étude. Des possibilités d'entrer en relation avec des milieux professionnels. Des facilités pour entreprendre des recherches sur le patrimoine de la région.
- Aux scolaires, une base d'implantation pour des journées ou des séjours du patrimoine.
- Au public régional, de mieux connaître son patrimoine.
- Aux associations, particuliers et collectivités, une aide à la mise en valeur de leur patrimoine.
- Un centre de documentation portant notamment sur le patrimoine régional et sa mise en valeur.

Tous les ans, le CAUE de l'Ardèche intervient auprès de groupes d'étudiants dans le domaine de l'architecture et du patrimoine pour exposer les missions du CAUE et les illustrer par certaines actions menées au cours de l'année.

Cette année, le CAUE a développé un exposé autour de la préservation du patrimoine bâti et l'éco-construction, ou comment concilier patrimoine et développement durable. L'exposé s'est appuyé sur les cahiers de recommandations architecturales réalisés par le CAUE pour le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.



CONSEILLER
LES PARTICULIERS

LES PERMANENCES EN 2008

Le conseil aux particuliers est l'une des missions fondatrices des CAUE.

Organisées tous les mois, en 12 lieux répartis sur le département, les permanences du CAUE de l'Ardèche génèrent une activité qui reste relativement stable au fil des ans.

Assistés par le secrétariat pour la gestion des rendez-vous, deux architectes de l'équipe du CAUE parcourent ainsi l'Ardèche pour aller à la rencontre des particuliers qui souhaitent être conseillés pour leur projet de construction ou de réhabilitation, conseil d'ordre architectural, technique, voire réglementaire.

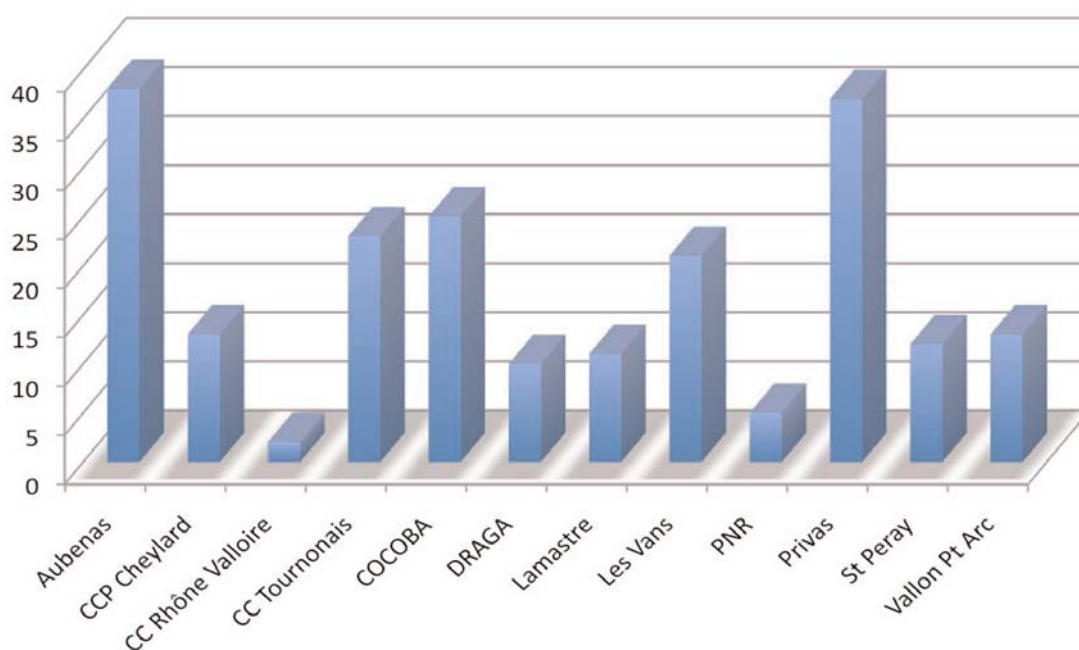
L'accueil des particuliers ayant lieu sur rendez-vous, les sollicitations se sont traduites par la tenue effective de 90 permanences au cours de l'année. C'est ainsi, qu'ont été rencontrés 210 pétitionnaires, qui dans une grande majorité recherchent un conseil avant le dépôt du permis de construire, pour un projet d'habitation, en neuf ou en réhabilitation.

Presqu'autant de conseils téléphoniques (ou par courrier électronique) ont été sollicités.

Pour autant, ces quelques chiffres renvoient à des interrogations plus larges en matière architecturale et urbanistique, puisqu'en filigrane, ce « profil type » du particulier nous interpelle sur les « catégories » de pétitionnaires que l'on ne rencontre pas ou peu.

Au delà des permanences, dont la fréquence et la localisation sont à optimiser chaque année, le conseil aux particuliers doit donc aussi se décliner dans des actions de sensibilisation à dimension pédagogique.

Répartition du nombre de conseils par permanence



COMMUNES CONCERNÉES PAR LES PROJETS DES PÉTITIONNAIRES LORS DES PERMANENCES

COMMUNE	NOMBRE DE PROJETS	COMMUNE	NOMBRE DE PROJETS	COMMUNE	NOMBRE DE PROJETS
Aizac	1	Labeaume	1	Saint-Étienne-de-Valoux	1
Andance	1	Lablachère	4	Saint-Félicien	1
Annonay	4	Laboule	2	Saint-Gineys-en-Coiron	1
Ardoix	2	Lachapelle-sous-Chanéac	2	Saint-Julien-Labrousse	1
Arlebosc	1	Lagorce	1	Saint-Laurent-sous-Coiron	1
Aubenas	1	Lamastre	1	Saint-Marcel-lès-Annonay	1
Banne	6	Larnas	4	Saint-Martial	1
Beaulieu	2	Laurac-en-Vivarais	1	Saint-Maurice-d'Ardèche	1
Beaumont	1	Lemps	1	Saint-Maurice-d'Ibie	1
Beauvène	2	Mariac	1	Saint-Michel-de-Boulogne	1
Boffres	1	Meyras	2	Saint-Péray	3
Boulieu-lès-Annonay	1	Meyssse	1	Saint-Privat	2
Bourg-Saint-Andéol	3	Mirabel	2	Saint-Sauveur-de-Montagut	1
Bozas	2	Les Nonières	1	Saint-Sernin	2
Chalencon	2	Orgnac l'Aven	4	Saint-Thomé	2
Chambonas	1	Pailharès	1	Saint-Vincent-de-Barrès	1
Chandolas	1	Payzac	2	Sainte-Marguerite-Lafigère	1
Chanéac	1	Peaugres	1	Satillieu	1
Chassiers	4	Peyraud	2	Silhac	2
Cheminas	1	Plats	1	Soyons	3
Chomérac	1	Prades	1	Tauriers	1
Le Cheylard	5	Pranles	1	Thueyts	1
Cornas	1	Privas	2	Toulaud	1
Coux	3	Rochemaure	1	Tournon-sur-Rhône	7
Le Crestet	1	Rompon	1	Usclades-et-Rieutord	1
Davézieux	1	Rosières	1	Vagnas	1
Désaignes	3	Sagnes-et-Goudoulet	1	Vallon-Pont-d'Arc	1
Dompnac	1	Saint-Alban-d'Ay	1	Vals-les-Bains	1
Dornas	1	Saint-André-en-Vivarais	2	Vanosc	2
Éclassan	1	Saint-Barthélemy-Grozon	1	Les Vans	4
Étables	1	Saint-Barthélemy-le-Plain	1	Vernon	1
Flaviac	1	Saint-Basile	1	Vernosc-lès-Annonay	2
Fons	1	Saint-Christol	1	Vesseaux	1
Gilhac-et-Bruzac	2	Saint-Cierge-la-Serre	3	Villeneuve-de-Berg	3
Issanlas	1	Saint-Clair	1	Vinzieux	3
Jaujac	3	Saint-Cyr	2	Vion	1
Joannas	3	Saint-Désirat	1	Vocance	1
Labastide-de-Virac	1	Saint-Étienne-de-Fontbellon	2		

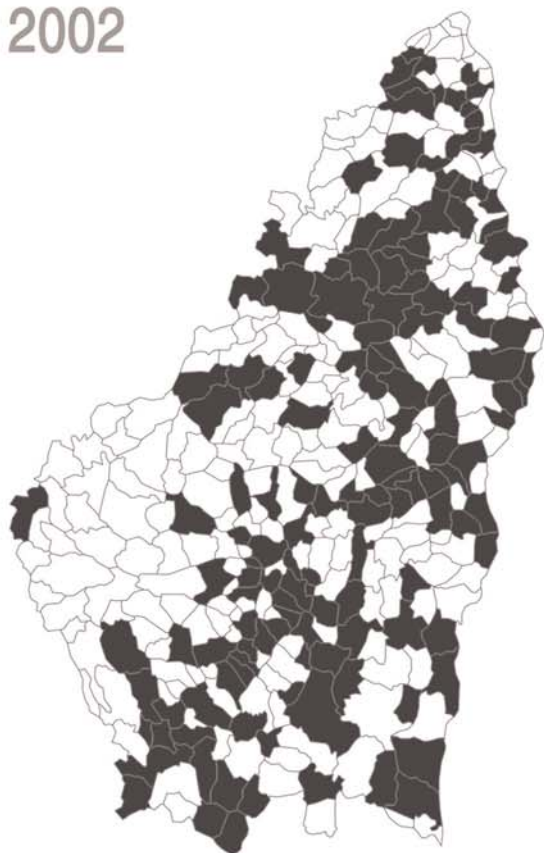
Évolution du conseil aux particuliers 2002/2008

Un regard sur les sept dernières années corrobore les grandes tendances de fréquentation des permanences, tant en nombre qu'en répartition géographique. Les secteurs les plus sollicités sont les pôles de Privas et d'Aubenas, suivis d'Annonay et de Tournon-sur-Rhône.

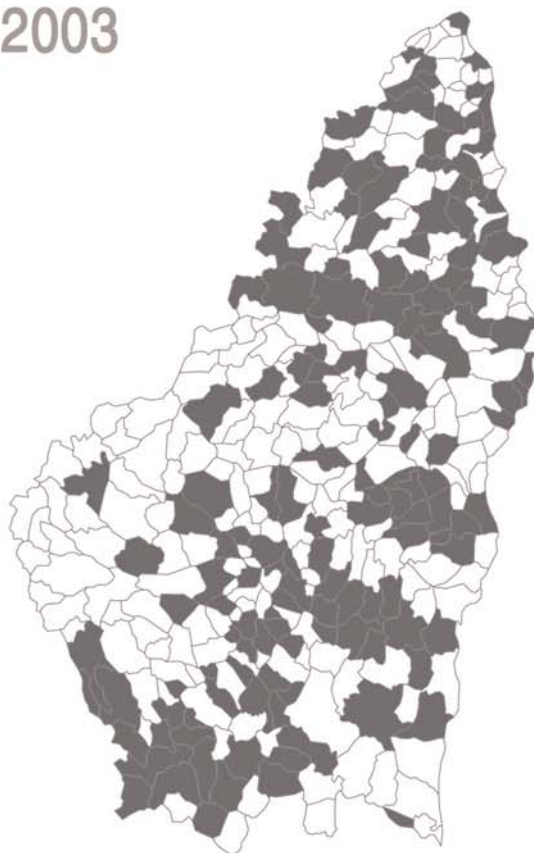
La localisation des projets concernés donne, quant à elle, un éclairage intéressant sur la couverture territoriale du département, presque totale en sept ans. Cette simple observation permet de confirmer que le service rendu est connu et accessible à tous sur l'ensemble du territoire.

COUVERTURE TERRITORIALE DES PROJETS EN CUMULÉ (CARTES 2002 À 2008 + GLOBAL)

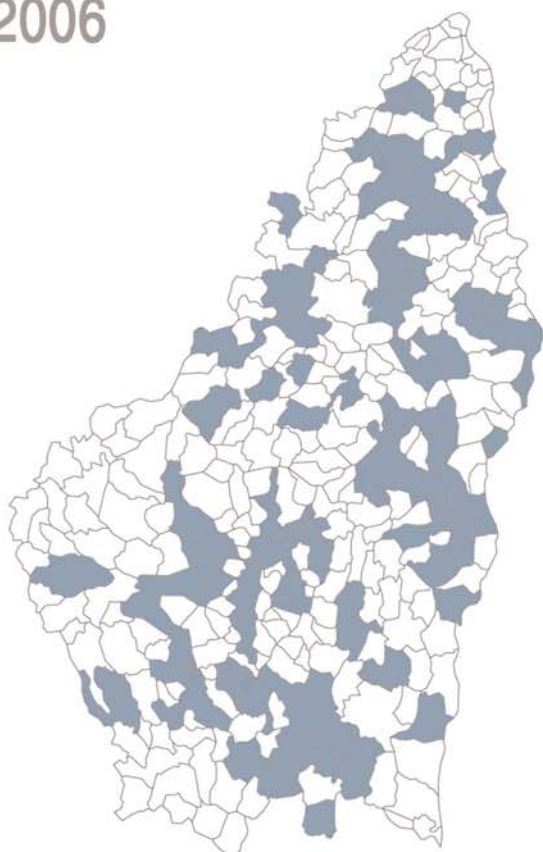
2002



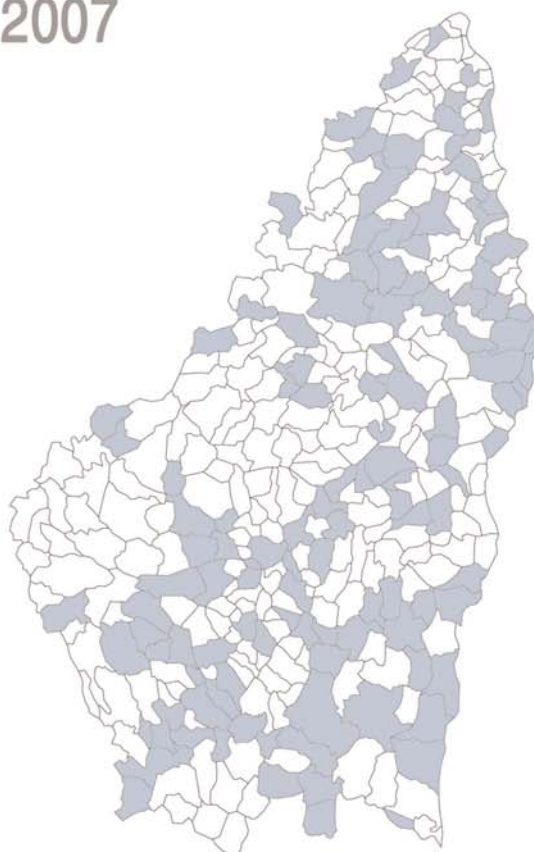
2003



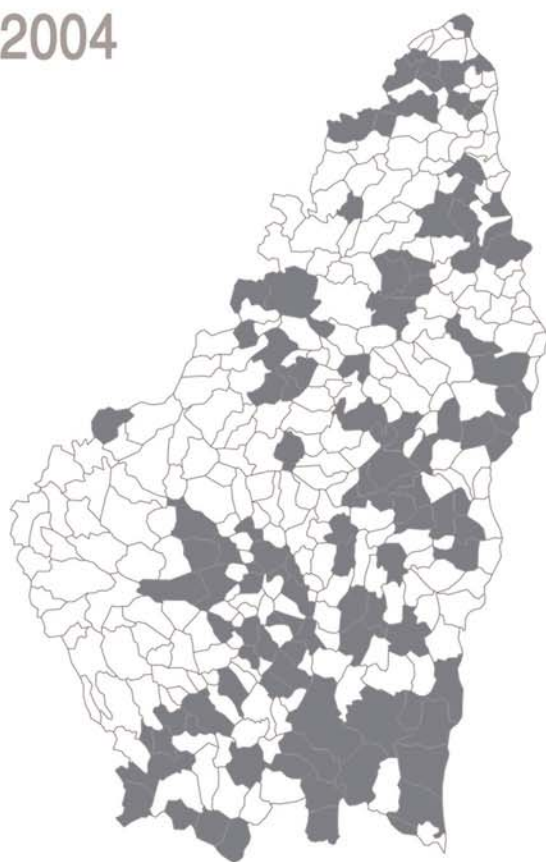
2006



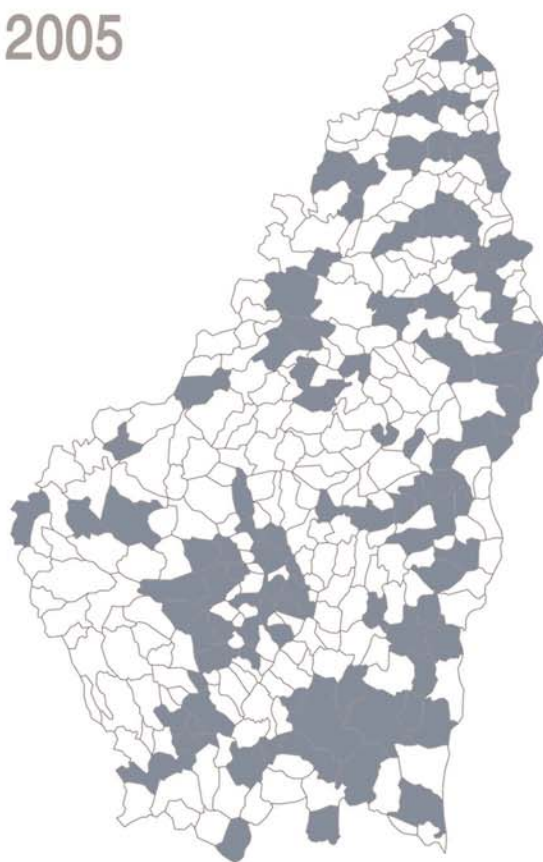
2007



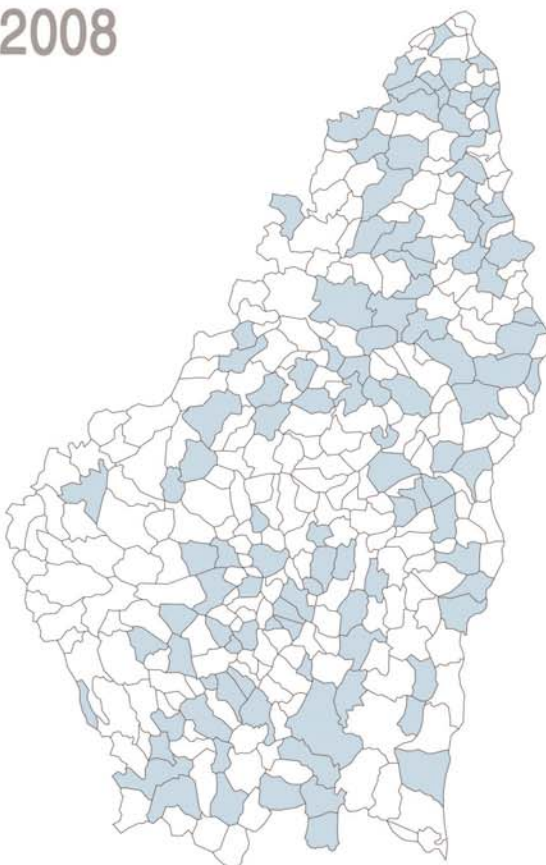
2004



2005



2008



Global



INFORMER ET
SENSIBILISER

EXPOSITION "LE PAYSAGE N'EST PAS CE QUE VOUS CROYEZ"

C'est sur le thème des paysages relégués que le CAUE de l'Ardèche a réuni dans une même exposition les photographies de Pierre CANAGUIER, André FORESTIER, Jürgen NEFZGER et Gilles RAYNALDY ainsi que les propositions du plasticien Dominique GRAIN.

Cette exposition a été présentée à la galerie d'art contemporain du théâtre de Privas du 21 janvier au 29 février 2008. Le vernissage de l'exposition a eu lieu le dimanche 20 janvier 2008 en la présence de Jean-Claude Tournayre, président du CAUE ; Dominique Buis, présidente de la Régie autonome du théâtre de Privas et adjointe à la mairie de Privas ; Dominique Lardenois, directeur du théâtre de Privas ; les artistes et leurs galeristes.

Environ 80 personnes étaient présentes lors du vernissage de l'exposition et 750 personnes sont venues la voir au cours des quatre semaines d'ouverture..

Le CAUE a, dans un même temps, organisé des visites commentées à l'intention des scolaires. Huit classes, de la primaire au lycée, ont participé à ces visites pour un total de 266 élèves.

Installation de l'exposition



Vues sur la scénographie de l'exposition



Inauguration de l'exposition





"le paysage n'est pas ce que vous croyez"

Pierre Canaguier photographe
André Forestier photographe
Dominique Grain plasticien
Jürgen Netzer photographe
Gilles Reynaldy photographe

du 21 janvier au 29 février 2008
Galerie d'art contemporain du théâtre de Privas

CAUE de l'Ardèche
Exposition organisée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche

Pascal TERRASSE
Président du Conseil général de l'Ardèche
Député de l'Ardèche

Jean-Claude TOURNAYRE
Vice-président du Conseil général de l'Ardèche
Président du CAUE de l'Ardèche

Raoul L'HERMINIER
Conseiller général de l'Ardèche

Yves CHASTAN
Conseiller général de l'Ardèche
Maire de Privas

Dominique BUIS
Présidente de la Régie autonome personnalisée du théâtre de Privas
Adjointe à la culture, mairie de Privas

Dominique LARDENOIS
Directeur du théâtre de Privas

ardèche
le conseil général

Privas

Théâtre de Privas

le Réverbère

FRAC Île-de-France
La collection

Ont le plaisir de vous convier
au vernissage de l'exposition

"le paysage n'est pas ce que vous croyez"

le dimanche 20 janvier 2008 à 11h00
Galerie d'exposition du théâtre de Privas

Buffet accompagné d'une dégustation de vins de la région
avec la participation des Caves de l'Helvie, Privas

Exposition organisée en partenariat avec le Théâtre de Privas, le FRAC Île-de-France
et la Galerie Le Réverbère, Lyon

Renseignements: 04 75 64 36 04

Mentions légales en infobase / Plan du site / Contact

FNCAUE

• ACTUALITÉS • LES CAUE • LE RESEAU DES CAUE • DOCUMENTATION • ESPACE PRESSE

Vous êtes ici: Accueil > ACTUALITÉS > Evénements > Exposition "Le paysage n'est pas ce que vous croyez"

ACTUALITÉS

- Evénements
- Formations et voyages d'études
- Offres d'emploi
- L'actualité des partenaires

ESPACE EXPOSITION

ENVIRONNEMENT DES MEILLEURS

ESPACE PÉDAGOGIQUE

Rechercher

Exposition "Le paysage n'est pas ce que vous croyez"

Du 21 janvier au 29 février 2008, du lundi au samedi de 14h à 18h dans la Galerie d'exposition du Théâtre de Privas (Ardèche).

Le CAUE de l'Ardèche propose de s'interroger sur le paysage contemporain et notre manière de percevoir les paysages naturels qui s'approprient pas au particulier patrimonial national. Il s'agit ainsi de ce thème et dans une même exposition les œuvres des photographes Pierre CANAGUIER, André FORESTIER, Jürgen NETZER et Gilles REYNALDY ainsi que celles du plasticien Dominique GRAIN.

Renseignements auprès du CAUE au 04 75 64 36 04.

FNCAUE - 20-22, rue du Commandeur - 75014 PARIS (France) - Tél : (33) 01 43 22 67 62 - Fax : (33) 01 43 21 42 89

© 2007 - conception graphique: Lucie Lott & réalisation: incho

Revue **URBANISME** Rechercher

Bordeaux
Jusqu'au 17 février

Dans le cycle "architectures d'ici", l'exposition Lanoie & Courant présente le pôle agricole Chasse-Spien conçu par ces deux architectes, avec des photographes de Nicolas Descotts, ainsi que 19 projets de l'agence logements, équipements scolaires, publics et culturels. L'initiative, en concours ou en chèque, ces concepteurs ont remporté en 2000 le prix de la Première œuvre pour la rénovation du Hangar 14 à Bordeaux, en association avec l'agence Flint.

Arc en rive, Entrepôt 7, rue Fenière, 33000 Bordeaux.

Lausanne
Du 21 février au 4 avril

Exposition Julius Shulman, photographe. Une vie pour l'architecture. Dans les années 1950 et 1960, ses clichés couvrent les pages des grands magazines et jouent un rôle crucial dans la promotion du modernisme en tant que style architectural. Sa réussite lui vaut une réputation qui dépasse sa ville de Los Angeles, et la liste de ses clients ressemble à Who's who de l'architecture internationale, allant d'Oscar Niemeyer à Mies van der Rohe en passant par Frank Lloyd Wright.

École polytechnique de Lausanne, Espace Archizoom, Bâtiment SG, Evoluens, CH-1015 Lausanne.

Privas
Jusqu'au 29 février

Le CAUE de l'Ardèche propose de s'interroger sur le paysage contemporain et sur notre manière de percevoir les sites reliques qui n'appartiennent pas au patrimoine patrimonial national. Il réunit ainsi sur ce thème, dans l'exposition "Le paysage n'est pas ce que vous croyez", les œuvres des photographes Pierre Canaguier, André Forestier, Jürgen Netzer et Gilles Reynaldy, ainsi que celles du plasticien Dominique Grain.

Galerie d'exposition du Théâtre de Privas, place André-Malraux, 07000 Privas.

AU THÉÂTRE AVEC LE CAUE Une exposition banale et insolite à la fois

Clics et déclics sur le paysage

Sans le coup d'œil des quatre photographes et l'inspiration du plasticien, la promenade paysagiste serait passablement banale. Dans un environnement de plus en plus urbanisé, les objectifs ne dénoncent pas les agressions faites au paysage. Ils se contentent de les constater, de visu. Le talent de l'artiste fait le reste...

275 sacs de routage

L'un, Jürgen Netzer, plante des tours nucléaires ça et là dans une France qui fut jadis profonde, l'autre, Gilles Reynaldy, fixe en l'état d'abandon le site de Pierre-fitte sur Seine, où sera érigé le bâtiment futur des Archives Nationales. L'objectif

de Pierre Canaguier se braque sur les « traces de civilisation », souvent publicitaires, qui s'inscrivent dans les villes et sur les routes tandis qu'André Forestier préfère s'arrêter sur les installations qui marquent la saison des loisirs par monts et par vaux au temps des vacances, quand il ne va pas flâner en technicolor du côté du côté de Marseille dans la plus grande décharge d'Europe. Quant à Dominique Grain, il a installé dans la galerie du théâtre 275 des sacs de routage collectés au fil de ses rencontres. Dans un fascinant jeu d'ombres et de lumière, le plasticien d'Amiens a reconstitué à l'intérieur de ces embal-



Dominique Grain a placé dans ces sacs de routage les éléments constitutifs du paysage.

lages transparents les trois éléments qui, selon lui, « constituent l'histoire du paysage », à savoir le végétal, la terre et les os.

Montrer la réalité du paysage

L'exposition, « Le paysage n'est pas ce que vous croyez », a été inaugurée dimanche par Jean-Claude Tournayre, vice-président du conseil général et président du CAUE. Une initiative à inscrire dans le cadre de la politique du Centre d'Architecture et d'Urbanisme de l'Environnement de l'Ardèche pour montrer la réalité du paysage et tenter de l'améliorer.

Gilbert JEAN

Dauphiné Libéré 22/01/2008

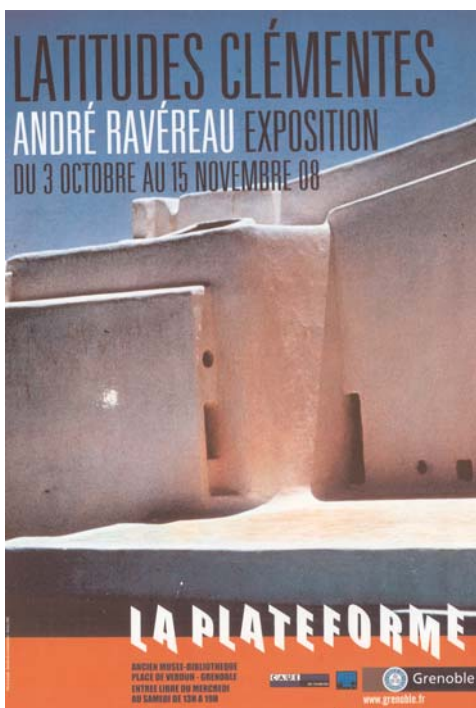
ITINÉRANCE DE L'EXPOSITION

RAVEREAU "LATITUDES CLÉMENTES"

En 2006, le CAUE de l'Ardèche a conçu et réalisé une exposition sur le travail de l'architecte André Ravéreau.

Depuis lors, cette exposition a tout d'abord été présentée au Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville à Toulouse du 12 avril au 16 juin 2007, puis à "La Plateforme", centre d'information sur les projets urbains et d'échange sur l'architecture et l'urbanisme de la ville de Grenoble, du 03 octobre au 15 novembre 2008.

Affiche de l'exposition



Annnonce de l'exposition sur le site web du CAUE de l'Isère



Installation de l'exposition à la Plateforme



LE CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES DU PNR

“Habiter les Monts d’Ardèche”

Le territoire du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche est divisé en six entités paysagères qui témoignent de la richesse de ses patrimoines naturels, bâtis et paysagers. Ces entités sont la Cévenne Méridionale, le Piémont Cévenol, la Haute Cévenne, les Boutières, la région des Sucs et le plateau de Vernoux.

Le CAUE de l'Ardèche a réalisé pour le PNR six cahiers techniques de recommandations architecturales pour chacune de ces entités.

Le dernier et septième cahier réalisé en 2008, « habiter les Monts d'Ardèche » se veut être la synthèse des six cahiers précédents avec un accent mis sur la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. En effet, il paraît aujourd'hui indispensable de raisonner en termes d'éco-construction et de concilier le respect du patrimoine paysager avec des innovations qui répondent aux modes de vie actuels (utilisation de matériaux performants et sains).

Il est bon de rappeler que les maisons et fermes des Monts d'Ardèche témoignent d'une pratique intelligente de la construction et présentent des caractéristiques certaines de qualité environnementale. Nul doute que le bio-climatique et l'éco-construction sont issus d'une observation précise de cet habitat traditionnel.



LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES

AVEC LES SCOLAIRES

Moment fort de l'année 2008, l'exposition « Le paysage n'est pas ce que vous croyez » a accueilli 266 élèves issus de classes de tout niveau. En lien avec le CDDP, des visites commentées ont été préparées à leur intention. Après avoir expliqué ou dessiné ce qu'ils entendaient par le terme de paysage, les élèves se sont trouvés face à une conception élargie du sens de ce mot. Les échanges ont été le plus souvent très riches en raison du décalage entre l'idée reçue de ce qu'est un paysage et l'ouverture proposée par l'exposition.

Plus ponctuellement au cours de l'année scolaire, certains enseignants ont conduit des réflexions spécifiques avec leurs élèves.

Le lycée Boissy d'Anglas d'Annonay a renouvelé son action sur le thème de l'environnement, en organisant une semaine sur ce sujet. Dans ce cadre, le CAUE a été sollicité pour une intervention auprès de trois classes professionnelles de plomberie et maçonnerie, pour présenter les bases de l'architecture bioclimatique.

Le CAUE est intervenu sur le thème du paysage à l'école primaire de Flaviac. Dans une première séance, un diaporama a permis de présenter la naissance de la notion de paysage à travers la peinture et de comparer les visions subjectives et objectives d'un paysage. Il s'agissait d'aiguiser et d'élargir le regard, de classer l'information obtenue, d'enrichir le vocabulaire descriptif et de repérer sur des photos, les éléments clés d'un paysage.

Au cours d'une sortie sur le terrain, les élèves ont ensuite été invités à rechercher les éléments permettant de caractériser le paysage connu : les couleurs, les textures, les lignes majeures, les mots, les composants, la représentation.

Enfin, l'école primaire de Boulieu-lès-Annonay a demandé au CAUE d'intervenir sur le thème de l'architecture, auprès de 60 élèves répartis en 3 classes. L'atelier proposé a permis d'étudier l'évolution de la maison d'habitation : traditionnelle, conventionnelle et contemporaine.

Cet atelier constitue l'un des trois volets proposés pour sensibiliser les scolaires aux thèmes portés par le CAUE, à savoir l'architecture, l'urbanisme et l'environnement. L'idée commune à ces trois ateliers repose sur le principe d'une évolution permanente de notre espace, de l'échelle architecturale à l'échelle du grand paysage, sous l'effet de l'action humaine.

Action avec les scolaires dans le cadre de l'exposition "Le paysage n'est pas ce que vous croyez"



LES OUTILS D'INFORMATION

Le centre de ressources documentaires

Cette année le centre de documentation a répondu à un double objectif.

Le premier, dans la lignée des années précédentes, a consisté à assurer par les acquisitions et abonnements, les ressources documentaires nécessaires à l'équipe pour alimenter les réflexions et réaliser les études en cours. Deux thèmes se sont distingués particulièrement : d'une part, l'Ardèche, ses territoires ses paysages et sa population, avec l'acquisition de certains ouvrages de référence sur le département, et d'autre part la prise en compte de l'environnement en urbanisme, avec notamment les ouvrages suivants :

- Améliorer la prise en compte de l'environnement dans les PLU (éditions du Certu, 2008).
- Breda : faire la ville durable / Ariella Masbouni (Le Moniteur, 2008).
- Faire ville avec les lotissements (Le Moniteur, 2008)...

En parallèle, le second objectif poursuivi s'est inscrit dans la perspective de l'emménagement dans nos futurs locaux, offrant des possibilités d'ouverture au public plus importantes et une participation accrue aux missions de sensibilisation et d'information du CAUE.

Dans ce contexte plusieurs réflexions ont été menées ou poursuivies :

Suite au "désherbage" initié les années précédentes avec l'ensemble de l'équipe, et qui a permis de retirer du fonds les documents obsolètes, l'élaboration d'un plan de classement a commencé afin d'organiser la documentation.

Avec le même objectif d'accueillir de nouveaux publics, les acquisitions ont davantage porté sur des ouvrages fondamentaux et / ou accessibles à un public non-spécialiste des domaines de l'AUE :

- Archi pas chère, tome 2 et 3 / Olivier Darmon (Ouest-France, 2007 et 2008).
- L'esthétique de la rue / Gustave Kahn (Infolio, 2008).
- Histoire de la ville / Leonardo Benevolo (Parenthèses, 2000).
- Manuel d'architecture naturelle / David Wright (Parenthèses, 2004)...

Enfin, un chantier considérable a également été mené sur les archives du CAUE. Un important travail de tri, entre les archives réglementaires, celles à conserver à titre de « mémoire » et les documents sans intérêt, a permis d'optimiser les archives. Un travail de longue haleine à poursuivre pour finaliser l'inventaire des documents conservés et leur organisation.

Pour le centre de ressources documentaires, 2008 aura été une année de transition. Sur ces bases, il faudra désormais exploiter les possibilités offertes par nos nouveaux locaux, étudier les services à proposer, les outils à mettre en place ainsi que leurs modalités afin d'enrichir cette offre documentaire et la rendre attractive au public.

Le site web

Le site internet du CAUE de l'Ardèche n'a pas subi de modification significative depuis sa mise en ligne fin 2006. De conception simple, pour une facilité de gestion et une fiabilité de fonctionnement, il a pour objectif de présenter les missions, les domaines de compétences et la composition de l'association et de son équipe technique.

Véritable outil d'information, il permet de communiquer sur les manifestations, formations et actions de sensibilisation organisées par le CAUE.

Trait d'union avec les autres organismes de l'aménagement, une page de liens renvoie vers un certain nombre de sites et pages susceptibles d'intéresser le visiteur (organismes connexes, sources d'information, organisations professionnelles...).

Les pages les plus visitées, en dehors de la page d'accueil (env. 40%), sont celles des liens et de la composition de l'équipe (env. 17% chacune).

Cette année, la fréquentation moyenne s'est établie à 500 visites et environ 1000 pages vues par mois. La mise en ligne des programmes et documents relatifs au cycle de formation pour les élus a généré une fréquentation plus intense en fin d'année, avec un flux de téléchargement accru (près de 9000 en décembre 2008, contre 6000 en moyenne) ; tendance qui se confirme pour le début de l'année 2009.